



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LES FEMMES ET FILLES DANS LE SPORT

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

**La présidente
L'hon. Hedy Fry**

SEPTEMBRE 2017

42^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LES FEMMES ET FILLES DANS LE SPORT

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

**La présidente
L'hon. Hedy Fry**

SEPTEMBRE 2017

42^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

PRÉSIDENTE

L'hon. Hedy Fry

VICE-PRÉSIDENTS

Larry Maguire

Pierre Nantel

MEMBRES

Pierre Breton

Julie Dabrusin

Seamus O'Regan

Darrell Samson

L'hon. Peter Van Loan

Dan Vandal

Kevin Waugh

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Ramez Ayoub

Francis Drouin

Peter Fragiskatos

Robert Kitchen

Jenny Kwan

Hélène Laverdière

Brigitte Sansoucy

Sonia Sidhu

Scott Simms

Karine Trudel

GREFFIER DU COMITÉ

Andrew Bartholomew Chaplin

Jean-François Lafleur

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Marion Ménard, analyste

Maxime-Olivier Thibodeau, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les femmes et filles canadiennes dans le sport et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	ix
PARTIE 1 : INTRODUCTION.....	1
1.1 Étude du Comité	1
1.2 Pertinence actuelle des recommandations formulées en 1998.....	2
PARTIE 2 : SURVOL DU CADRE LÉGAL ET POLITIQUE DE SPORT CANADA.....	5
2.1 Cadre légal.....	5
2.2 <i>Politique canadienne du sport</i>	5
2.3 Programmes fédéraux	6
2.4 <i>Politique concernant le sport pour les femmes et les filles</i>	7
2.5 Ententes bilatérales avec les provinces et les territoires.....	8
2.6 Observations faites par les témoins	9
PARTIE 3 : PARTICIPATION SPORTIVE AMATEURE CHEZ LES FEMMES ET LES FILLES AU CANADA	13
3.1 Participation en baisse	13
3.2 Observations faites par les témoins	15
3.2.1 Athlètes féminines et sport paralympique	21
3.3 Participation des femmes et des filles dans le sport et installations sportives ...	24
PARTIE 4 : ENJEUX RELATIFS AUX ENTRAÎNEUSES ET AUX ARBITRES	27
PARTIE 5 : FEMMES EN TANT QUE LEADERS DANS LE SPORT	35
5.1 Développement de rôles modèles.....	35
5.2 Développement du leadership	35
5.3 Des femmes dans des postes décisionnels	36
PARTIE 6 : MÉDIAS ET SPORT FÉMININ	41
PARTIE 7 : HARCÈLEMENT SEXUEL DANS LE SPORT.....	43
7.1 Harcèlement sexuel dans le sport.....	43
7.2 Inclusion des transgenres	44
Conclusion	44
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	45
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	49
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	51

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	53
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	55

LISTE DES ACRONYMES

ACAFS	Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique
ACE	Association canadienne des entraîneurs
CHPC	Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes
CWHL	Canadian Women's Hockey League
CPC	Comité paralympique canadien
LAPS	<i>Loi sur l'activité physique et le sport</i>
OSM	Organismes nationaux de services multisports
ONS	Organismes nationaux de sport
PAA	Programme d'aide aux athlètes
PCS	Politique canadienne du sport
PNCE	Programme national de certification des entraîneurs
PSS	Programme de soutien au sport
SCPE	Société canadienne de physiologie de l'exercice

PARTIE 1 : INTRODUCTION

1.1 Étude du Comité

Le 7 juin 2016, le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes (le Comité) a adopté la motion suivante :

Que le Comité entreprenne une étude de quatre (4) réunions sur les femmes et filles canadiennes dans le sport, et comment le ministère du Patrimoine peut augmenter la participation et l'implication dans le sport amateur ainsi que le sport professionnel¹.

Conformément à la motion adoptée, l'étude du Comité s'est étalée sur 8 réunions, au cours desquelles les membres du Comité ont entendu 26 témoins et reçu deux mémoires. Ils ont entendu des témoignages provenant de différentes parties prenantes : des athlètes, des représentants d'organismes sportifs, des experts et des représentants du gouvernement. Les membres du Comité tiennent à remercier tous les témoins d'avoir participé à leurs travaux. Leurs témoignages sont regroupés en fonction des six thèmes suivants :

- 1) survol du cadre légal et politique de Sport Canada;
- 2) participation sportive chez les femmes et les filles au Canada;
- 3) enjeux relatifs aux entraîneuses et aux arbitres;
- 4) femmes en tant que leaders dans le sport;
- 5) médias et sport féminin;
- 6) Harcèlement sexuel dans le sport; et
- 7) Inclusion des transgenres.

En plus de la motion qu'ils ont adoptée, les membres du Comité se sont également entendus sur des termes de référence – pour donner une direction à leur étude – en cherchant à répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la participation actuelle des femmes et des filles dans le sport amateur et dans le sport professionnel?
- Quelle est la participation actuelle des femmes dans des rôles de premier plan comme dans l'entraînement, l'arbitrage et la gestion sportive?

¹ Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes (CHPC), [Procès-verbal](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 juin 2016.

- Qu'est-ce qui peut ou devrait être fait pour promouvoir la présence des femmes ou des filles dans le sport en tant que participantes ou dans des rôles de premier plan?

Certains des enjeux identifiés dans les termes de référence de l'étude ont été abordés dans le rapport du Sous-comité sur l'étude du sport au Canada du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes paru en 1998 et intitulé [Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes – Leadership, partenariat et imputabilité](#)². Par la présente étude, le Comité cherche également à vérifier ce qui a été fait pour donner suite aux recommandations qui avaient été formulées à l'époque ainsi que la pertinence de ces recommandations aujourd'hui.

1.2 Pertinence actuelle des recommandations formulées en 1998

Les huit recommandations formulées par le Sous-comité sur l'étude du sport au Canada en 1998 qui concernent les femmes et les filles dans le sport sont les suivantes :

23. Le gouvernement du Canada utilise les 50 millions de dollars injectés dans le système sportif canadien au profit des groupes sous-représentés et, par le fait même, pour donner aux filles et aux femmes la possibilité d'être sur le même pied d'égalité que les hommes et les garçons.

24. Le gouvernement du Canada crée un système de contrôle afin de s'assurer qu'une part équitable des nouvelles sommes parviennent réellement aux groupes sous-représentés auxquels elles sont destinées.

25. Le gouvernement du Canada continue de recueillir des statistiques basées sur le sexe dans les projets mentionnés ci-dessus; qu'un processus de vérification soit mis en œuvre afin d'établir la précision des données; et que des mesures de stimulation visant à obtenir un appui financier supérieur soient offertes aux organismes sportifs qui offrent des services équitables et que des pénalités soient imposées à ceux qui ne les offrent pas.

26. Le gouvernement du Canada, à titre de bailleur de fonds principal du nouveau système de centres nationaux de sport, établit trois critères pour obtenir un financement continu : présence marquée des femmes sur les conseils d'administration, des programmes qui répondent aux besoins uniques des femmes et autres groupes sous-représentés et une augmentation du nombre de stages et d'occasions d'emploi pour les femmes entraîneurs.

27. Le gouvernement du Canada implique d'autres ministères, sur tous ceux qui s'intéressent à la santé des femmes, à la violence faite aux femmes et aux droits de la personne, en guise d'appui pour la présentation au Canada de la Conférence mondiale sur les femmes et le sport de 2002, et qu'un patrimoine spécial sous forme de subventions et de bourses d'études aux filles et aux femmes soit créé.

28. Le gouvernement du Canada continue à appuyer les activités qui rendent le sport plus sûr et plus accueillant pour les Canadiennes de tous âges afin d'appuyer les projets entrepris en janvier 1997 dans le but d'éliminer le harcèlement et les abus dans le sport.

2 Sous-comité sur l'étude du sport au Canada (CHPC), [Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes. Leadership, partenariat et imputabilité](#), 1^{re} session, 36^e législature, décembre 1998.

29. Le Programme des installations sportives devrait être élaboré afin de s'assurer que des programmes accessibles qui encouragent la participation des filles et des femmes et qui fournissent du financement de « rattrapage » soient offerts.

30. Le gouvernement du Canada offre un programme de mesures de stimulation et d'allègement fiscal afin d'aider les manufacturiers canadiens à concevoir, à vendre et à exporter de l'équipement fait pour les femmes³.

À la lumière des témoignages entendus, le Comité considère que plusieurs des recommandations formulées par le Sous-comité sur l'étude du sport au Canada en 1998 sont encore pertinentes dans le contexte actuel des femmes et des filles dans le sport au Canada. Alors que le Comité a noté des améliorations dans la participation des femmes et des filles dans le sport, il a aussi noté que plusieurs recommandations faites en 1998 n'ont jamais été mises en oeuvre et qu'il faut en faire davantage.

Le Comité tient à souligner particulièrement l'importance des recommandations 23 à 26, 28 et 29 et réitère l'importance de les mettre en oeuvre.

3 *Ibid.*, Sommaire des recommandations et estimation des coûts (en millions de dollars), Section 6 : Encourager l'accessibilité au sport et aux activités physiques, D. Les femmes et les sports.

PARTIE 2 : SURVOL DU CADRE LÉGAL ET POLITIQUE DE SPORT CANADA

2.1 Cadre légal

La [Loi sur l'activité physique et le sport](#)⁴ (LAPS) décrit les objectifs poursuivis par le gouvernement fédéral lorsqu'il intervient dans le sport, soit d'encourager une plus grande participation à l'activité physique (volet participation) et de favoriser l'excellence dans le sport de haut niveau (volet excellence). Le premier objectif concerne tous les Canadiens, alors que le second vise une clientèle plus précise, à savoir l'élite sportive.

En ce qui concerne le volet participation, l'article 3 de la LAPS dispose que le gouvernement fédéral a comme objectif :

- a) de promouvoir l'activité physique comme un élément fondamental de la bonne santé et du bien-être de l'ensemble des Canadiens;
- b) d'encourager ceux-ci à améliorer leur santé par l'intégration de l'activité physique dans leur vie quotidienne;
- c) de les aider à réduire les obstacles qui les empêchent d'être actifs.

Quant au volet excellence, le paragraphe 4(2) de la LAPS prévoit que la politique canadienne en matière de sport a pour objectif :

- a) d'accroître la pratique du sport et d'appuyer la poursuite de l'excellence;
- b) de développer le potentiel du système sportif canadien.

La LAPS permet au ministre chargé de l'application de la loi de prendre différentes mesures afin de favoriser, promouvoir et développer l'activité physique et le sport au Canada. Parmi ces mesures se trouve celle de faciliter la participation des groupes sous-représentés dans le système sportif canadien, notamment les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les Autochtones.

2.2 Politique canadienne du sport

En vertu de la *Politique canadienne du sport*, le gouvernement du Canada collabore avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin d'instaurer « une culture dynamique et novatrice qui favorise et célèbre la participation et l'excellence sportives⁵ ». En juin 2012, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, de

4 [Loi sur l'activité physique et le sport](#), L.C. 2003, ch. 2.

5 Centre de documentation pour le sport, [La Politique canadienne du sport 2012](#), p. 2.

l'activité physique et du loisir ont approuvé une nouvelle [Politique canadienne du sport](#) (PCS)⁶. Cette dernière établit cinq grands objectifs relatifs à divers contextes sportifs :

- **L'initiation à la pratique du sport** : Les Canadiens possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive organisée ou non.
- **Le sport récréatif** : Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.
- **Le sport compétitif** : Les Canadiens ont la possibilité de s'améliorer continuellement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.
- **Le sport de haut niveau** : Les athlètes canadiens obtiennent systématiquement d'excellents résultats dans le cadre de compétitions internationales de haut niveau, et ce, de manière juste et éthique.
- **Le sport pour le développement** : Le sport est mis à profit pour favoriser le développement économique et social et promouvoir des valeurs positives sur la scène nationale et internationale.

Parmi les objectifs poursuivis par la *Politique* entre 2012 et 2022 figure celui d'offrir des occasions « aux personnes de groupes traditionnellement sous-représentés et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader⁷ ». Cet objectif vise autant le sport récréatif que le sport compétitif.

En juin 2016, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs se sont rencontrés à Lethbridge, en Alberta. Au cours de cette rencontre, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la PCS ont été abordés. En outre, les ministres ont convenu de « renforcer la participation des femmes, des filles et autres groupes sous-représentés⁸ » dans le sport.

2.3 Programmes fédéraux

Sport Canada est la direction du ministère du Patrimoine canadien qui a pour mission d'accroître les possibilités offertes aux Canadiens de faire du sport et aux athlètes de haut niveau d'exceller dans le sport amateur. L'organisation fait la promotion des objectifs de la LAPS. Trois programmes de Sport Canada permettent d'atteindre les objectifs et de contribuer à la promotion de la PCS.

6 La première *Politique canadienne du sport* a été élaborée en 2002 à la suite d'une initiative des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine du sport.

7 *Ibid.*, p.11.

8 Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, [Conférences – Conférence des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs – COMMUNIQUÉ – Les ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs collaborent relativement aux commotions cérébrales](#), 9 juin 2016.

- Le [Programme d'aide aux athlètes](#) (PAA) accorde un appui financier aux athlètes en leur permettant « de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant avec intensité dans le but de réaliser des performances de premier ordre⁹ ». En 2015-2016, le PAA a remis environ 27,7 millions de dollars à environ 1 888 athlètes¹⁰. Dans son Budget 2017, le gouvernement fédéral a proposé de porter le financement annuel du PAA à 33 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 18 % du financement actuel¹¹.
- Le [Programme de soutien au sport](#) (PSS) sert à former des athlètes et des entraîneurs, à offrir des programmes sur le plan technique aux athlètes, à accroître la proportion de Canadiens de toutes les couches de la société qui font du sport ainsi qu'à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Les principaux bénéficiaires sont les organismes nationaux de sport (ONS), les organismes nationaux de services multisports (OSM) et les centres canadiens multisports. Le PSS accorde également du financement à des initiatives spécifiques « qui permettent d'accroître la participation des femmes en tant qu'entraîneuses, officielles, bénévoles ou administratrices¹² ». En 2015-2016, le PSS a versé environ 148,9 millions de dollars à différents bénéficiaires¹³.
- Le [Programme d'accueil](#) soutient la tenue d'événements sportifs au Canada, tels que les Jeux du Canada, et l'accueil de manifestations sportives internationales. En 2015-2016, le Programme d'accueil a versé environ 30,5 millions de dollars afin de soutenir 85 événements répartis dans 55 collectivités¹⁴.

2.4 Politique concernant le sport pour les femmes et les filles

La [Politique concernant le sport pour les femmes et les filles](#) porte spécifiquement sur les femmes et les filles dans le sport. Elle encourage le développement d'un système sportif où les femmes et les filles sont impliquées en tant que participante et dirigeante. Adoptée pour la première fois en 1986, la *Politique* a été renouvelée en 2009. Elle cherche à concrétiser l'objectif suivant :

9 Ministère du Patrimoine canadien, [Programme d'aide aux athlètes](#).

10 Ministère du Patrimoine canadien, [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#).

11 Gouvernement du Canada, [Bâtir une classe moyenne forte #Budget 2017](#), 22 mars 2017, p. 184.

12 Sport Canada, [Lignes directrices des contributions 2016-2017](#).

13 Ministère du Patrimoine canadien, [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#).

14 *Ibid.*

soutenir un environnement sportif – allant du terrain de jeu au podium – où les femmes et les filles, particulièrement à titre d'athlètes/participantes, d'entraîneuses, d'officielles et de dirigeantes techniques ainsi que de dirigeantes :

- ont accès à des expériences sportives de qualité;
- reçoivent un soutien équitable de la part des organismes de sport¹⁵.

La mise en œuvre de la *Politique* résulterait en une amélioration du système sportif canadien où :

- a) les femmes et les filles seront activement mobilisées dans le sport canadien à titre d'athlètes/participantes, du terrain de jeu au podium;
- b) les femmes seront activement mobilisées dans le sport canadien à titre d'entraîneuses, d'officielles et de dirigeantes techniques et recevront un soutien afin d'évoluer au sein des organismes internationaux de sport à titre d'officielles et de dirigeantes techniques;
- c) les femmes seront activement mobilisées à titre de dirigeantes (comme bénévoles clés et comme membres de la haute direction) dans les organismes canadiens de sport et recevront de l'aide afin d'évoluer au sein des organismes internationaux de sport¹⁶.

La *Politique* s'applique aux activités et aux programmes liés au sport de Patrimoine canadien, « y compris ceux qui ont été entrepris en collaboration avec d'autres gouvernements, ministères et organismes¹⁷ ».

2.5 Ententes bilatérales avec les provinces et les territoires

Le gouvernement du Canada encourage le sport et l'activité physique chez les enfants et les jeunes en appuyant des projets et des activités de participation au sport par la ratification d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires. Ces ententes poursuivent deux objectifs :

- 1) Introduire le sport par des programmes qui contribuent à l'acquisition du savoir-faire physique dès les premiers stades du développement du participant/athlète.
- 2) Offrir davantage d'occasions aux groupes sous représentés de participer activement au sport en tant qu'athlètes, entraîneurs, responsables ou bénévoles¹⁸.

15 Ministère du Patrimoine canadien, [Mobilisation active : Politique concernant le sport pour les femmes et les filles](#), 2009.

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*

18 Ministère du Patrimoine canadien, [Participation sportive](#).

Une partie du financement de ces ententes se fait par l'entremise du PSS, mentionné plus haut.

2.6 Observations faites par les témoins

Des témoins ont émis des commentaires sur l'efficacité des différents programmes et politiques en place pour faire avancer la situation des femmes dans le sport.

Il a notamment été question du chemin parcouru depuis la parution en 1998 du rapport du Sous-comité sur l'étude du sport au Canada et du travail qui reste à faire¹⁹.

Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées, a rappelé que « beaucoup de progrès ont été réalisés au cours des 20 dernières années²⁰ ». D'ailleurs, la performance des athlètes féminines canadiennes lors des derniers Jeux d'été olympiques et paralympiques à Rio en est une preuve tangible. À l'été 2016, 16 des 22 médailles récoltées par le Canada aux Jeux olympiques ont été remportées par des femmes tandis que du côté des Jeux paralympiques, elles ont remporté 11 des 29 médailles canadiennes²¹.

Toutefois, la grande majorité des témoins se sont entendus pour dire qu'il y avait encore du travail à faire pour que le système sportif canadien soit véritablement égalitaire. Pour Gretchen Kerr, professeure et vice-doyenne de la Faculté de kinésiologie et d'éducation physique de l'Université de Toronto, un « nombre imposant d'initiatives ont été entreprises pour donner suite au rapport de 1998²² » mais d'autres ne l'ont pas été en l'absence de financement.

Certains témoins ont dirigé leurs critiques sur le non-respect des politiques en place. Par exemple, la *Politique concernant le sport pour les femmes et les filles* ne prévoit aucune pénalité financière envers les organisations sportives qui ne s'y conforment pas. Elle n'exige pas non plus une reddition de comptes de ces mêmes organisations sur les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes. Par conséquent, plusieurs témoins ont suggéré de renforcer la *Politique*.

Pour Guylaine Demers, professeure au Département d'éducation physique de l'Université Laval, la solution passe par une plus grande responsabilisation des organisations sportives. Il doit y avoir des « conséquences financières négatives²³ » envers celles qui ne se conforment pas aux politiques en vigueur. À l'inverse, les efforts des organisations sportives qui font des progrès significatifs en matière d'égalité des

19 Sous-comité sur l'étude du sport au Canada (CHPC), [Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes – Leadership, partenariat et imputabilité](#), 1^{re} session, 36^e législature, décembre 1998.

20 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1105 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

21 *Ibid.*

22 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1125 (Dre Gretchen Kerr, professeure, vice-doyenne, Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, Université de Toronto, à titre individuel).

23 Guylaine Demers, Ph.D., professeure, Université Laval, *Conversation 2015 Femmes et sport. Femmes d'influence*, p. 3.

sexes dans leur fonctionnement devraient être reconnus. Cela reflète la recommandation 25 du rapport de 1998.

La PCS a également fait l'objet de discussions. Le fait qu'elle ne comporte pas de cibles claires quant à la participation des filles et des femmes dans le sport a notamment été soulevé. Par exemple, pour Karine Lofstrom, ancienne directrice exécutive, consultante, KL Sports Consulting, Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS), la PCS « ne fait mention ni des femmes, ni de discrimination, ni d'égalité des sexes²⁴ ».

Un grand nombre de témoins ont insisté sur la nécessité d'intervenir en milieu scolaire, au moment où les filles ont un premier contact avec l'activité physique. Elio Antunes, président et directeur général de ParticipACTION, a ciblé la collaboration intergouvernementale comme un mécanisme d'intervention possible. Selon lui, le cadre d'activité physique pancanadien qui est en cours d'élaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doit comprendre des « stratégies d'inclusion propre au sexe²⁵ ».

La littératie physique, c'est-à-dire le besoin pour les enfants d'apprendre à sauter, à courir, à lancer et à nager afin d'être actifs pour la vie²⁶, constitue également un autre axe d'intervention à explorer. Selon M. Antunes,

Nous devons nous assurer que les programmes et le curriculum d'éducation physique ciblent l'amélioration de tous les domaines de la littératie physique, soit la compétence, la confiance et la motivation, qui sont essentiels afin d'inciter les filles à être actives. Nous devons également prévoir du temps pour l'instruction réservée aux filles ainsi que du temps d'entraînement afin qu'elles puissent améliorer leurs aptitudes²⁷.

Selon plusieurs témoins, tant les parents que les professeurs d'éducation physique doivent être sensibilisés à l'importance que les filles fassent de l'activité physique. Ce point de vue a été exprimé par une panoplie de témoins, notamment M^{me} Demers, de l'Université Laval²⁸, M^{me} Kerr, de l'Université de Toronto²⁹, Marion Lay, présidente de

24 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1300 (Karin Lofstrom, ancienne directrice exécutive, consultante, KL Sports Consulting, Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS)).

25 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1125 (Elio Antunes, président et directeur général, ParticipACTION).

26 *Ibid.*

27 *Ibid.*

28 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1130 (Guylaine Demers, professeure, Département d'éducation physique, Université Laval, à titre personnel).

29 *Ibid.*, 1150 (Dre Gretchen Kerr, Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, University of Toronto, à titre individuel).

Think Sport Ltd.³⁰, Marie-Hélène Thibeault, ancienne directrice exécutive de Rapides et radieuses³¹, et Éleine Lauzon, directrice générale d'Égale Action³².

Quant à elle, la ministre Qualtrough a rappelé l'importance du rôle joué par les cours d'éducation physique à l'école et ce, autant pour les filles que pour les garçons. Selon la Ministre, le rétablissement des cours d'éducation physique sur une base quotidienne serait souhaitable³³. Une autre possibilité d'intervention pour le gouvernement fédéral serait d'encourager et de soutenir financièrement la pratique du sport en milieu scolaire dans le cadre de ses ententes bilatérales avec les provinces et les territoires³⁴.

À la lumière des suggestions formulées par les différents témoins à l'égard des politiques et programmes du gouvernement canadien concernant le sport, le Comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Le Comité recommande que Sport Canada revoie sa *Politique concernant le sport pour les femmes et les filles* de manière à établir des objectifs mesurables ainsi qu'une procédure de reddition des comptes.

Recommandation 2

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien fasse du principe de l'égalité des sexes un élément central lors de la négociation des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires portant sur la participation sportive.

30 *Ibid.*, 1240 (Marion Lay, présidente, Think Sport Ltd.).

31 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1140 (Marie-Hélène Thibeault, ancienne directrice exécutive, Rapides et Radieuses).

32 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1230 (Éleine Lauzon, directrice générale, Égale Action).

33 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1125 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

34 *Ibid.*

PARTIE 3 : PARTICIPATION SPORTIVE AMATEURE CHEZ LES FEMMES ET LES FILLES AU CANADA

3.1 Participation en baisse

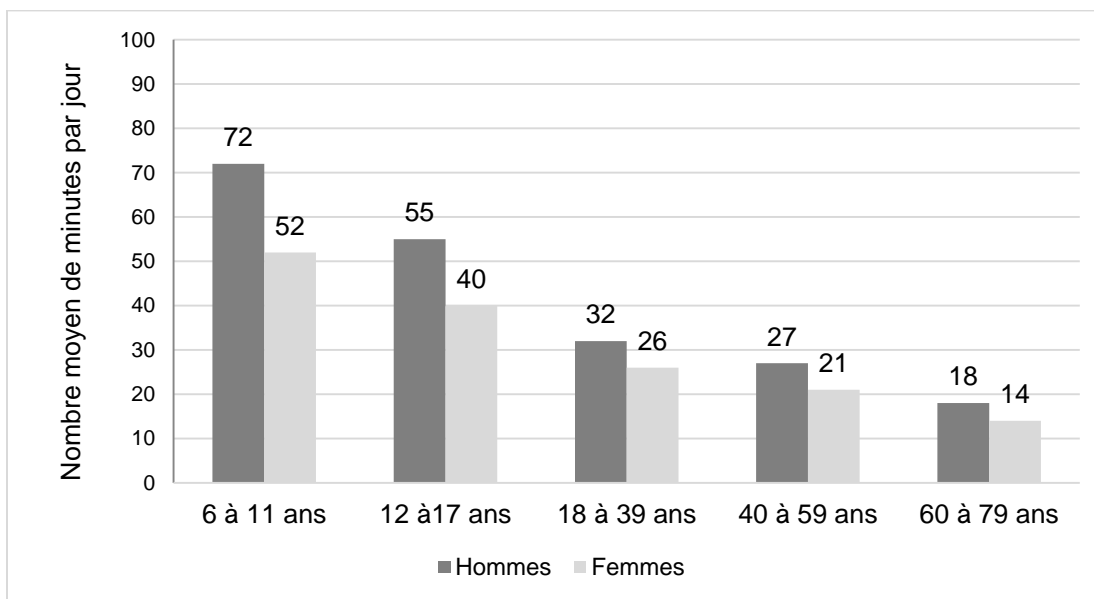
La preuve n'est plus à faire que l'activité physique comporte de nombreux avantages pour la santé. Il est généralement reconnu qu'elle contribue :

- à une croissance saine et à un développement sain;
- à la prévention du diabète de type 2 et des maladies du cœur;
- à la fortification du corps;
- au développement de l'entrain;
- à la réduction du stress; et
- au maintien d'une indépendance prolongée chez les personnes vieillissantes³⁵.

Les données compilées au cours de la dernière [Enquête canadienne sur les mesures de la santé](#) de Statistique Canada montrent que les filles et les femmes sont moins susceptibles de faire de l'activité physique, et ce, pour tous les âges confondus. En 2015, le nombre moyen d'heures par jour consacrées à des activités physiques modérées et élevées diminuait avec l'augmentation de l'âge tant chez les hommes que chez les femmes (figure 1).

35 Agence de la santé publique du Canada, [Activité physique](#).

Figure 1 – Nombre moyen de minutes par jour consacrées à des activités physiques modérées et élevées, selon le sexe, répondants âgés de 6 à 79 ans, 2015



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM no [117-0021](#), 2015. Données disponibles les plus à jour.

La Société canadienne de physiologie de l'exercice (SCPE) est l'organisme chargé d'établir les normes à suivre en matière de comportement actif et de niveau d'intensité de l'activité physique. En résumé, les [Directives canadiennes en matière d'activité physique](#) élaborées par la SCPE recommandent que les enfants âgés de 5 à 11 ans et les jeunes âgés de 12 à 17 ans accumulent au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée tous les jours. Chez les adultes âgés de 18 à 64 ans, on recommande qu'au moins 150 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée soient pratiquées chaque semaine.

Selon les données recueillies par Statistique Canada en 2012 et 2013, seulement 8 % des filles et 16 % des garçons âgés de 6 à 11 ans « respectaient les lignes directrices en matière d'activité physique³⁶ ». À l'adolescence, on a remarqué une diminution encore plus marquée avec seulement 2,5 % des adolescentes de 12 à 17 ans qui satisfaisaient aux directives en matière d'activité physique³⁷.

Chez les adultes âgés de 18 à 79 ans, environ 24 % des hommes et 21 % des femmes respectaient les *Directives canadiennes en matière d'activité physique*, soit 150 minutes d'activité physique modérée à vigoureuse par semaine³⁸.

36 Statistique Canada, [La santé des femmes et des filles](#), N° 89-503-X au catalogue, 8 mars 2016, p. 12. Données disponibles les plus à jour.

37 *Ibid.*, p. 17.

38 Statistique Canada, [Activité physique directement mesurée chez les adultes](#), 2012 à 2013.

3.2 Observations faites par les témoins

Les différents témoins que le Comité a entendus sont bien au fait de la réalité exposée par les données qui précèdent. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer pourquoi les filles et les femmes sont moins enclines à faire de l'activité physique.

Allison Sandmeyer-Graves, directrice générale de l'ACAFS, a distribué un rapport au Comité qui montre que la participation des femmes ne s'améliore pas et reste plus faible que celle des hommes à tous les niveaux³⁹.

M^{me} Sandmeyer-Graves a fait de graves constats, comme de souligner le problème découlant du fait que la participation globale des femmes dans le sport est en baisse depuis les années 1990 et que les adolescentes laissent tomber les sports dans une très forte proportion⁴⁰. Selon elle, la participation sportive à l'âge de l'adolescence est un des principaux indicateurs de leur participation sportive pour le reste de leur vie⁴¹.

M. Antunes, de ParticipACTION, a analysé quant à lui certaines différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'activité physique. Il a noté que, de façon générale, les femmes et les filles sont moins actives que leurs homologues masculins⁴².

Les femmes sont en moins bonne santé physique qu'il y a une génération. Plus particulièrement, les femmes âgées entre 20 et 59 ans sont en moins bonne condition physique que les femmes du même âge l'étaient en 1981. Elles sont plus grasses et en moins bonne condition physique, sont moins souples et ont une moins grande force de préhension. Autrement dit, la santé et la condition physique d'une femme typique de 45 ans l'ont fait passer depuis la catégorie à faible risque à la catégorie de risque accru de problèmes de santé, et ce, principalement, à cause de l'inactivité physique.

(...)

Malheureusement, nous observons la même tendance chez les filles. En comparaison avec d'autres études réalisées ailleurs dans le monde, la fille canadienne moyenne éprouvera un risque accru de problèmes de santé lorsqu'elle aura 36 ans, surtout en raison de l'inactivité physique⁴³.

Lorraine Lafrenière, directrice générale de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), a fait remarquer que le système sportif canadien est davantage adapté aux besoins des garçons qu'à celui des filles. Elle a dit :

Permettez-moi néanmoins de dire que le système sait comment développer un système sportif pour les jeunes garçons, mais il ne sait pas comment le faire pour les jeunes filles.

39 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1210 (Allison Sandmeyer-Graves, directrice générale, ACAFS).

40 *Ibid.*

41 *Ibid.*

42 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1125 (Elio Antunes, ParticipACTION).

43 *Ibid.*

Cela vaut pour tout, de l'équipement aux heures de pratique, aux réseaux sociaux, au style de communication pendant l'entraînement, aux attentes⁴⁴.

M. Antunes a plaidé en faveur d'une définition plus inclusive de ce que signifie l'activité physique, le sport n'étant qu'une des nombreuses façons d'être actifs physiquement⁴⁵.

Pour M^{me} Demers, de l'Université Laval, la manière dont les filles et les garçons sont socialisés est un élément à prendre en compte pour expliquer la situation. Selon Mme Demers, les filles n'auraient pas autant d'occasions de développer leurs capacités motrices, ce qui fait « [qu']elles se sentent moins compétentes⁴⁶ » et qu'elles abandonnent la pratique du sport⁴⁷.

La ministre Qualtrough a mis en cause les messages véhiculés au sujet des femmes, de la féminité et du sport. En effet, ces messages « nuisent aux efforts déployés pour retenir les filles dans le milieu du sport⁴⁸ ».

Pour Geordie McConnell, fondateur du Ottawa Triathlon Club⁴⁹, et M^{me} Thibeault, de Rapides et Radieuses⁵⁰, la recherche de l'excellence et du succès sportif se fait parfois au détriment de la simple participation récréative. Pour M^{me} Thibeault, la pratique de l'activité physique par pur plaisir doit être valorisée :

autour de l'âge de 13 ans, on observe beaucoup de changements physiologiques chez les jeunes filles. Leur niveau de confiance et d'affirmation de soi est en déclin.

Par ailleurs, une petite fille de 5 ans a beaucoup d'enthousiasme et s'exprime beaucoup. Cependant, avec l'âge et la conscientisation sociale, elle commence à réduire son affirmation de soi. Cela se manifeste par le désir de ne pas vouloir faire concurrence aux gens de son milieu parce que la concurrence est perçue comme socialement perturbatrice⁵¹.

Plusieurs témoins ont souligné l'importance de développer des modèles féminins pour encourager les filles à bouger davantage, à devenir entraîneuse, arbitre ou athlète amateur. Il peut s'agir de femmes athlètes, entraîneuses, officielles et leaders dans le domaine du sport et de l'activité physique. Selon M^{me} Thibeault, de Rapides et Radieuses, la présence d'athlètes féminines « fortes et confiantes⁵² » mais qui sont « accessibles et

44 *Ibid.*, 1155 (Lorraine Lafrenière, directrice générale, Association canadienne des entraîneurs (ACE)).

45 *Ibid.*, 1125 (Elio Antunes, ParticipACTION).

46 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1120 (Dre Guylaine Demers, Département d'éducation physique, Université Laval, à titre personnel).

47 *Ibid.*

48 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1105 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

49 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1120 (Geordie McConnell, fondateur, Ottawa Triathlon Club).

50 *Ibid.*, 1135 (Marie-Hélène Thibeault, Rapides et Radieuses).

51 *Ibid.*

52 *Ibid.*, 1205.

humaines⁵³ » ne peut qu'avoir des retombées positives sur le plan de la promotion de l'exercice physique.

D'autres témoins ont recommandé d'intervenir par l'entremise des programmes scolaires d'activité physique. La présence de plus de femmes enseignantes en éducation physique aiderait à changer les mentalités. La formation offerte aux professeurs masculins constitue également une avenue à considérer. Pour M^{me} Lauzon, d'Égale Action, il faut également aider les hommes impliqués dans les cours d'éducation physique à « intervenir auprès de nos filles et de faire en sorte qu'elles progressent adéquatement⁵⁴ ».

Diane Culver, professeure agrégée à l'École des sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa, a attiré l'attention des membres du Comité sur le rôle de la dimension culturelle dans la participation sportive chez les femmes et les filles, particulièrement en ce qui concerne les nouveaux Canadiens⁵⁵.

Selon elle, l'activité physique est un moyen d'intégrer les nouvelles arrivantes à la société canadienne. Il serait donc nécessaire de se pencher sur cette question dans le but de favoriser la participation sportive chez les femmes et les filles nouvellement arrivées au Canada⁵⁶.

En ce qui concerne la question de la mobilisation des jeunes, M. Antunes, président et directeur général de ParticipACTION a fait remarquer que les programmes propres à une culture ou à un sexe qui ciblent certains groupes peuvent être très efficaces, même s'ils ne bénéficient que d'un modeste financement de démarrage⁵⁷.

M^{me} Lofstrom, de l'ACAFS, a fait valoir un aspect important relié à la participation des filles dans le sport : la reconnaissance qu'elles puissent vouloir s'adonner aux sports d'une manière différente de celle des garçons⁵⁸. Ici aussi, la solution passerait par la communication, pour savoir ce que les filles veulent et ainsi pouvoir leur offrir une expérience sportive positive.

Il s'agit d'imposer aux jeunes filles des modèles de rôles positifs, de leur faire voir des femmes sportives et faire en sorte que ces sportives accroissent leur influence auprès d'elles et s'impliquent dans leur entraînement⁵⁹.

Abondant dans le même sens, Shannon Donovan, directrice exécutive de Football Canada, a observé au cours de sa carrière que la participation des femmes à des sports

53 *Ibid.*

54 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1230 (Élaine Lauzon, Égale Action).

55 *Ibid.*, 1130 (Diane Culver, professeure agrégée, École des sciences de l'activité physique, Université d'Ottawa).

56 *Ibid.*

57 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1130 (Elio Antunes, ParticipACTION).

58 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1255 (Karin Lofstrom, KL Sports Consulting, ACAFS).

59 *Ibid.*

« est fonction des possibilités que ceux-ci leur offrent et des communications qui s'adressent directement à elles et à leurs parents⁶⁰ ».

M^{me} Donovan a également noté que les communications à l'intention des athlètes âgés de 14 ans et plus jouent un rôle déterminant en ce qui concerne les possibilités dans le domaine des sports qui vont au-delà du simple fait d'être une athlète⁶¹. Selon elle, l'adolescence est un moment approprié pour commencer à assumer des fonctions d'entraîneuse, d'arbitre, de porteuse d'eau sur la ligne de touche, de chronométreuse ou de gestionnaire d'équipe⁶². Certains enjeux relatifs aux entraîneuses et aux arbitres, ainsi que la question des femmes en tant que leaders dans le sport, sont d'ailleurs abordés plus loin dans le présent rapport.

Pour sa part, M^{me} Kerr, de l'Université de Toronto, a noté que le monde du sport est probablement le seul secteur d'activité qui sépare encore les hommes des femmes sous forme d'équipes⁶³. Selon elle, ce fait ajoute à la responsabilité qu'a le monde sportif d'assurer l'égalité entre les sexes.

M^{me} Kerr a argué que la solution pour intéresser les filles dans le sport passe par le développement du savoir physique à l'enfance et à l'école « afin que les enfants se sentent plus compétents et aient davantage d'assurance pour s'initier à de nouveaux sports⁶⁴ ».

En ce qui concerne la corrélation entre l'enthousiasme pour le sport féminin « auquel nous avons pu assister dans tout le pays pendant les Jeux olympiques⁶⁵ » et la participation des filles dans le sport, M^{me} Kerr a expliqué que, malheureusement, elle ne se traduit pas par une hausse des taux de participation après les Jeux. Selon elle, cette situation serait due aux questions d'accès, de possibilités et de ressources.

Quant aux questions relatives à la participation des parents et des familles dans le sport, M^{me} Kerr a expliqué que les parents qui sont présents dans une activité physique avec leurs enfants favorisent la participation de ces derniers dans le sport⁶⁶.

La disponibilité de statistiques fiables sur les femmes et les filles dans le sport et la responsabilité de recueillir ces données s'est également posée au cours de l'étude. M^{me} Demers a argué que cette responsabilité de recueillir et de rendre disponibles les données en question devrait échoir à Sport Canada. Selon elle, « cela devrait même faire partie des évaluations des demandes de subvention de chacune des fédérations

60 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1115 (Shannon Donovan, directrice exécutive, Football Canada).

61 *Ibid.*, 1120.

62 *Ibid.*

63 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1115 (Gretchen Kerr, Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, Université de Toronto, à titre personnel).

64 *Ibid.*, 1145.

65 *Ibid.*

66 *Ibid.*

nationales. Il devrait y avoir un aspect obligatoire qui touche l'équité entre les sexes, que le financement y soit rattaché et que les fédérations soient tenues de fournir des chiffres⁶⁷ ». Ce témoignage reflète l'esprit de la recommandation 24 du rapport de 1998.

Recommandation 3

Le Comité recommande, afin de garantir la reddition de comptes et de suivre les progrès, que le gouvernement du Canada recueille des données concernant les organisations sportives qui reçoivent du financement fédéral relativement aux critères suivants : une présence marquée des femmes sur les conseils d'administration, des programmes qui répondent aux besoins uniques des femmes et autres groupes sous-représentés et des stages et occasions d'emploi pour les femmes entraîneuses, arbitres et officiels.

Dans le même sens, Penny Werthner, professeure à la Faculté de kinésiologie de l'Université de Calgary, a souligné qu'il est crucial de quantifier les chiffres sur l'égalité des genres, particulièrement dans le domaine de l'entraînement féminin⁶⁸.

M^{me} Werthner a expliqué le contexte dans lequel les athlètes féminines de haut niveau compétitionnent et s'entraînent. Elle a notamment souligné le faible nombre de femmes entraîneuses et de professionnelles des sciences du sport, c'est-à-dire les physiologistes du sport, les psychologues du sport et le personnel médical⁶⁹.

Selon M^{me} Werthner, il y a deux principales raisons pour lesquelles cette situation est préoccupante. La première raison se trouve dans les avantages importants qui découlent du fait d'être actif physiquement. La deuxième réside dans le fait que l'environnement du sport de compétition est toujours dominé par les hommes⁷⁰.

Nous approchons de 50 % pour ce qui est du taux de participation, mais pas sur les autres plans. Je dirais que nos athlètes féminines ne se sentent pas toujours à l'aise dans le milieu sportif qui peut même, parfois, les ridiculiser subtilement⁷¹.

M^{me} Werthner considère aussi que le milieu du sport de compétition de haut niveau est un environnement abusif « parce que les compétences masculines et le physique masculin sont toujours considérés comme la norme dans le sport féminin ou le sport en général⁷² ».

67 *Ibid.*, 1155 (Dre Guylaine Demers, Département d'éducation physique, Université Laval, à titre personnel).

68 *Ibid.*, 1235 (Dre Penny Werthner, Faculté de kinésiologie, Université de Calgary, à titre personnel).

69 *Ibid.*, 1205.

70 *Ibid.*

71 *Ibid.*

72 *Ibid.*, 1210.

Pour sa part, Wendy Pattenden, directrice générale de l'Institut canadien du sport, a argué que la question de la participation sportive féminine ne devrait pas mener à l'obligation de faire un choix entre les loisirs et la haute performance, ces deux éléments étant nécessaires⁷³.

Dans le même sens, M. McConnell de l'Ottawa Triathlon Club a expliqué que l'une des principales raisons qui explique que les femmes ne persistent pas dans leur participation sportive réside dans le manque de possibilités récréatives⁷⁴. Il ne s'agit pas d'une priorité du système sportif canadien, selon elle.

La raison en est que notre système sportif est axé sur l'excellence. Lorsqu'on souligne la participation, on le fait uniquement afin d'augmenter le bassin de talents chez les jeunes afin de nourrir l'excellence⁷⁵.

M. McConnell a également rappelé que le sport récréatif est la cible de l'un des cinq objectifs de la politique sportive canadienne. Selon lui, il n'est pas suffisamment pris en compte et cette responsabilité semble incomber aux ONS⁷⁶. Toutefois, a-t-il noté, la mission des ONS est dominée par le succès élite, comme en témoignent leurs programmes⁷⁷. Qui plus est, les ressources allouées au sport élite laisseraient peu de place pour le sport récréatif, que pratiquent la majorité des Canadiens.

L'une des principales raisons de ce déséquilibre est la cible organisationnelle sur le modèle de développement à long terme de l'athlète (MDLTA). Il s'agit d'une échelle d'étapes qui illustrent le développement de l'athlète depuis l'introduction au sport jusqu'aux niveaux élités. Et chacune de ses étapes comporte de nombreux détails. Le long de ces tableaux, habituellement, on remarque une colonne ou une option appelée « Actif pour la vie ». Cette option s'adresse aux personnes qui quittent l'échelle, mais on fournit très peu de détails au sujet de cette dernière. Cela se comprend, puisqu'il y a très peu d'options de programmation qui l'accompagne. Les athlètes qui s'éloignent de l'échelle du sport compétitif semblent donc se diriger vers un coin et y pratiquer le sport seul. On ne leur accorde aucun soutien⁷⁸.

Par conséquent, M. McConnell a exprimé deux souhaits : que le sport récréatif soit promu et soutenu dans la même mesure que le sport élite, et qu'autant de valeur soit accordée au « simple plaisir d'une vie passée à pratiquer du sport qu'à la gloire de la réussite sportive⁷⁹ ».

M^{me} Thibeault, de Rapides et Radieuses, a recommandé de continuer à faire la promotion de l'exercice physique en ayant recours à des personnalités qui constituent des

73 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1155 (Wendy Pattenden, directrice générale, Institut canadien du sport).

74 *Ibid.*, 1120 (Geordie McConnell, Ottawa Triathlon Club).

75 *Ibid.*

76 *Ibid.*

77 *Ibid.*

78 *Ibid.*

79 *Ibid.*

modèles et « s'assurer d'offrir des possibilités sportives à l'école quand les filles sont déjà avec leurs amies⁸⁰ ». Selon elle, il faut offrir un contexte qui n'est pas compétitif, mais plutôt « qui convient à chaque type de jeune fille sur les plans de la personnalité et de l'ambition⁸¹ ».

Par ailleurs, M^{me} Lafrenière a également recommandé de sensibiliser les employeurs au besoin d'activité physique de leurs employés et de mettre sur pied des programmes « Employeurs-sports » à l'image du programme Sport-études, un modèle ayant obtenu beaucoup de succès au Québec⁸².

La ministre Qualtrough a mentionné l'existence d'une initiative appelée [Au Canada, le sport c'est pour la vie](#), qui est un cadre fédéral-provincial/territorial qui encourage le développement des habiletés motrices de base⁸³. Alors que Sport Canada et le système sportif canadien mettent l'accent sur des étapes de plus haute performance, le système sportif récréatif doit mettre l'accent sur les étapes de l'enfant actif et de la vie active, selon elle⁸⁴.

Mandy Bujold, une athlète en boxe olympique, a fait valoir l'importance de l'enseignement de l'exercice physique à l'école. Si le Canada a fait de grands progrès en ce qui concerne la place des femmes dans l'enseignement du sport et dans l'entraînement depuis le début de sa carrière, elle considère qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour éveiller l'intérêt des jeunes filles et des femmes dans le sport et l'entraînement⁸⁵.

L'athlète olympique Lanni Marchant a fait remarquer que plusieurs femmes s'adonnent à des activités sportives qui ne sont pas des sports d'équipe et que le gouvernement pourrait élaborer des programmes afin d'initier les filles à des sports comme le triathlon, la bicyclette et à la boxe⁸⁶. Le fait de montrer aux filles qu'il existe d'autres possibilités et des modèles inspirants pratiquant des sports différents pourrait les inciter à continuer de faire du sport, qu'il s'agisse ou non de sports d'équipe⁸⁷.

3.2.1 Athlètes féminines et sport paralympique

Le Canada s'est classé au 14^e rang au classement des pays dans le décompte total des médailles lors des Jeux paralympiques de Rio 2016. Il a dépassé ainsi son

80 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1135 (Marie-Hélène Thibeault, Rapides et Radieuses).

81 *Ibid.*

82 *Ibid.*, 1150.

83 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1155 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées). Voir « [Parcours de développement sportif](#) » sur le site du ministère du Patrimoine canadien.

84 *Ibid.*

85 *Ibid.*, 1205 (Mandy Bujold, athlète, Boxe Canada, à titre personnel).

86 *Ibid.*, 1255.

87 *Ibid.*

objectif qui était de se classer parmi les 16 premiers pays⁸⁸. La délégation canadienne était composée de 162 athlètes, dirigée par la chef de mission Chantal Petitclerc et le chef de mission adjoint Norm O'Reilly. Fait intéressant à souligner, l'équipe canadienne était composée à parts égales d'hommes et de femmes⁸⁹.

Le 3 novembre 2016, le Comité a eu l'occasion d'entendre les témoignages de quatre athlètes féminines qui ont fièrement représenté le Canada lors de cet événement sportif. À titre d'athlètes féminines et personnes ayant un handicap, elles sont doublement sous-représentées dans le système sportif canadien. Elles ont généreusement accepté d'exprimer leurs points de vue sur des enjeux tels que le soutien financier accordé aux athlètes, l'accès aux installations sportives, le rôle joué par l'école et les entraîneurs.

Tracey Ferguson et Erica Gavel, toutes deux membres de l'équipe féminine canadienne de basketball en fauteuil roulant, ont affirmé que des progrès significatifs avaient été accomplis dans l'offre de programmes et de politiques concernant les femmes et le sport. Selon M^{me} Ferguson, « l'égalité entre les athlètes masculins et féminins⁹⁰ » est reconnue au niveau fédéral en matière de financement. Whitney Bogard, membre de l'équipe de goalball à Rio, a également affirmé que les athlètes féminins et masculins recevaient un traitement égal de la part du PAA⁹¹.

Le Comité a entendu le témoignage de Shelley Gauthier, championne mondiale de paracyclisme à 12 reprises et médaillée de bronze à Rio. M^{me} Gauthier soutient qu'il est possible d'en faire davantage pour que les handicapés « puissent prendre part à des activités sportives dans les écoles, à l'université et dans les collectivités⁹² ». Elle a insisté sur la nécessité d'offrir « des programmes au niveau local⁹³ » afin que les personnes handicapées puissent établir un premier contact avec l'activité physique et les loisirs. Par la suite, il est possible que certaines d'entre elles veuillent « se fixer des objectifs en vue de devenir une sportive de haut niveau⁹⁴ ».

La disponibilité d'installations sportives adaptées aux besoins des personnes handicapées a également été un enjeu soulevé par M^{me} Gauthier. Il existerait des lacunes au niveau de la supervision active des personnes handicapées qui utilisent ces installations.

la supervision active et le leadership font défaut pour les sportives handicapées. Souvent, les athlètes handicapés disposent d'installations telles que des piscines, mais il

88 Comité paralympique canadien (CPC), [Rapport annuel corporative 2016-2017](#), p. 4.

89 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1300 (Martin Richard, directeur exécutif, Marketing et communication, CPC).

90 *Ibid.*, 1250 (Tracey Ferguson, athlète paralympique, à titre personnel).

91 *Ibid.*, 1250 (Whitney Bogard, athlète paralympique, à titre personnel).

92 *Ibid.*, 1230 (Shelley Gauthier, athlète paralympique, à titre personnel).

93 *Ibid.*, 1255.

94 *Ibid.*, 1230.

faudrait proposer aux jeunes filles et aux adultes handicapées des entraîneurs et des partenaires dans des programmes locaux de loisirs. Actuellement, cela manque⁹⁵.

Nous avons appris que l'école joue souvent un rôle déterminant dans le choix d'une carrière sportive pour les athlètes ayant un handicap. L'accès à de l'équipement adapté à leurs besoins constituent un élément déclencheur qui peuvent les amener à vouloir faire du sport et se dépasser dans ce domaine. Dans le cas de M^{me} Bogart, la fréquentation d'une école spéciale pour aveugle à Brantford lui a permis de faire l'expérience de différents sports « offerts aux personnes avec déficience visuelle⁹⁶ », avant d'arrêter son choix définitif sur le goalball.

Les témoins étaient d'accord sur la nécessité d'introduire davantage de sports pour personnes handicapées dans le réseau scolaire. Selon M^{me} Gauthier, il serait possible d'aller encore plus loin pour que les écoles aient accès à de l'équipement adapté aux besoins des athlètes handicapés⁹⁷. Pour M^{me} Bogart, l'initiation aux sports pour personnes handicapées constitue également une option à considérer. De leur côté, M^{me} Ferguson et M^{me} Gavel ont cité en exemple le [Programme scolaire de basketball en fauteuil roulant](#) offert par Basketball en fauteuil roulant Canada, qui donne la chance à des étudiants de s'initier à ce sport. Selon M^{me} Ferguson, les écoles pourraient recevoir un appui du Comité paralympique canadien (CPC) ou les ONS pour acheter ce type d'équipement.

Sur le plan de l'entraînement, le sport paralympique ne diffère pas du système sportif en général : il y a davantage d'hommes qui occupent des postes d'entraîneurs que de femmes. À Rio par exemple, 80 % des postes d'entraîneurs étaient occupés par des hommes⁹⁸.

M^{me} Gauthier a confirmé qu'il y avait un manque d'entraîneuses et de leaders « dans les sports pour athlètes féminines handicapées de haut niveau⁹⁹ ». Elle a donné l'exemple du paracyclisme où « il n'y a aucune entraîneuse ou directrice sportive¹⁰⁰ ». M^{me} Ferguson a expliqué cette pénurie par le fait que les femmes se heurtent à des obstacles, tels que « des attitudes patriarcales ou tout simplement la tradition¹⁰¹ ». Des améliorations sont nécessaires selon elle pour corriger la situation.

Pour M^{me} Gavel, il est plus facile « de communiquer et d'établir des liens avec une entraîneuse¹⁰² ». Toutefois, ces athlètes s'entendaient sur le fait qu'il n'était pas facile d'établir un lien direct entre le sexe des entraîneurs et les performances sportives des athlètes.

95 *Ibid.*, 1230.

96 *Ibid.*, 1230 (Whitney Bogart, athlète paralympique, à titre personnel).

97 *Ibid.*, 1230 (Shelley Gauthier, athlète paralympique, à titre personnel).

98 *Ibid.*, 1300 (Martin Richard, CPC).

99 *Ibid.*, 1235 (Shelley Gauthier, athlète paralympique, à titre personnel).

100 *Ibid.*

101 *Ibid.*, 1250 (Tracey Ferguson, athlète paralympique, à titre personnel).

102 *Ibid.*, 1305 (Erica Gavel, athlète paralympique, à titre personnel).

Enfin, en ce qui concerne la participation des personnes handicapées dans le sport, la ministre Qualtrough, elle-même médaillée paralympique, a mentionné l'existence d'excellentes mesures mises en œuvre à l'échelle provinciale¹⁰³. Elle a également mentionné la mise sur pied d'un groupe de réflexion qui examine les pratiques exemplaires en matière de sports et de loisirs « pour trouver des façons de les utiliser pour inciter davantage de personnes handicapées à faire du sport¹⁰⁴ ».

Ce groupe examine les mesures mises en place à l'échelle provinciale et cherche des façons d'accroître la participation des filles et des femmes dans le sport, en particulier les filles ayant un handicap acquis, c'est-à-dire un handicap découlant d'un accident et non un handicap congénital. Je dirais qu'il y a de graves lacunes du côté de l'offre aux personnes ayant un handicap acquis¹⁰⁵.

3.3 Participation des femmes et des filles dans le sport et installations sportives

Le lien entre la participation sportive féminine et les installations sportives a également été abordé. M^{me} Lay de Think Sport, a avancé que des évaluations de l'utilisation des installations sportives et des outils, légaux ou autres, utilisés pour amener des changements permettraient l'égalité des genres dans les installations sportives au Canada¹⁰⁶. Cela reflète la recommandation 26 du rapport de 1998.

Selon M^{me} Lauzon, d'Égale Action, le nombre restreint d'installations sportives et d'équipements sportifs adéquats rend la pratique du sport difficile pour l'ensemble des personnes concernées.

Si on ajoute à cela la notion de sécurité, d'accessibilité et de gestion discriminatoire, on obtient des barrières plus importantes à franchir pour favoriser la pratique et l'implication des femmes¹⁰⁷.

Comme piste de solution, M^{me} Lauzon a suggéré que certaines mesures soient prises dans l'état actuel des choses, comme de gérer la grille horaire et la disponibilité des installations sportives de manière à ce que les sports féminins ne soient pas désavantagés par rapport aux sports masculins¹⁰⁸. M^{me} Lofstrom de l'ACAFS a émis une opinion allant dans le même sens¹⁰⁹.

Brenda Andress, commissaire de la Canadian Women's Hockey League (CWHL), a identifié le besoin de politiques prévoyant que les gestionnaires d'organismes de sports et les constructeurs d'installations sportives soient tenus d'héberger des ligues féminines, qu'elles soient professionnelles ou amateurs. Selon elle, les budgets destinés à la

103 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1135 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

104 *Ibid.*

105 *Ibid.*

106 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1240 (Marion Lay, Think Sport Ltd.).

107 *Ibid.*, 1220 (Élaine Lauzon, Égale Action).

108 *Ibid.*, 1245.

109 *Ibid.*, 1245 (Karin Lofstrom, KL Sports Consulting, ACAFS).

construction d'installations et d'infrastructures sportives devraient être accompagnés de politiques exigeant que les femmes puissent les utiliser¹¹⁰.

La ministre Qualtrough a précisé qu'aucune décision n'a été prise concernant la possibilité que les investissements fédéraux en infrastructures soient conditionnels à la programmation prévue dans les installations sportives concernées¹¹¹.

À la lumière des données et des témoignages qui précèdent, le Comité constate que l'état de la participation sportive chez les femmes et les filles au Canada exige que certaines mesures concertées soient prises afin d'améliorer la situation. Nous réaffirmons les recommandations 23 et 29 du rapport de 1998 qui ont été mises à jour :

Recommandation 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada utilise les fonds qu'il injecte dans le système sportif canadien au profit des groupes sous-représentés afin de donner aux filles et aux femmes des occasions comparables à celles des garçons et des hommes.

Recommandation 5

Le Comité recommande que le financement des installations sportives soit conditionnel à l'existence de programmes qui encouragent la participation des filles et des femmes.

En outre, le Comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 6

Le Comité recommande que Sport Canada ajoute dans ses évaluations des demandes de subvention des organismes sportifs un aspect obligatoire qui touche l'égalité entre les sexes, que le financement y soit rattaché et que les organismes sportifs soient tenus de fournir des données à cet égard.

Recommandation 7

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de leader auprès des autres signataires de la *Politique canadienne du sport* afin que des cibles soient établies quant à la participation des filles et des femmes dans le sport.

110 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1110 (Brenda Andress, commissaire, Canadian Women's Hockey League (CWHL)).

111 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1115 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

PARTIE 4 : ENJEUX RELATIFS AUX ENTRAÎNEUSES ET AUX ARBITRES

Les entraîneuses et entraîneurs jouent un rôle-clé auprès des athlètes. Qu'il s'agisse de la pratique du sport à des fins récréatives ou du sport de compétition de haut niveau, ils influencent la décision des filles en ce qui a trait à la participation sportive.

Selon une étude menée par des chercheurs de l'Université de Toronto, seulement 17 % des postes d'entraîneurs-chef dans le sport universitaire canadien étaient occupés par des femmes en 2012-2013¹¹². Cette proportion est un peu plus élevée du côté des sports d'équipe féminins, alors que 32 % des postes d'entraîneurs en chef étaient occupés par des femmes durant la même période¹¹³. Ces chiffres ne sont pas beaucoup plus élevés que ceux cités dans le rapport de 1998, il s'agit d'une amélioration de 3 % sur plus de 20 ans¹¹⁴.

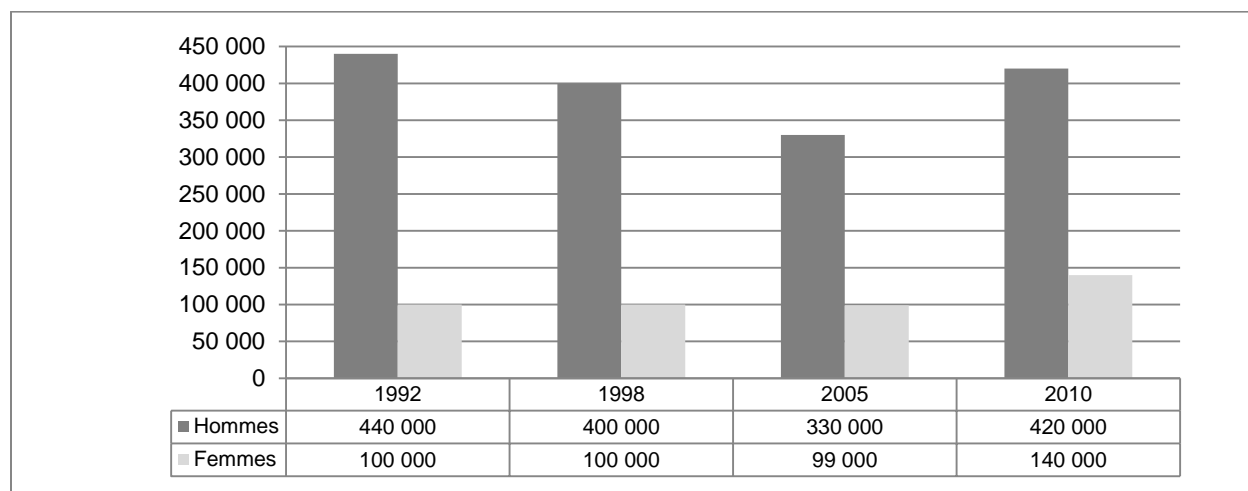
Dans le domaine de l'arbitrage, la présence des hommes dépasse également celle des femmes. Toutefois, on remarque que la participation des femmes s'est accrue entre 2005 et 2010, passant de 99 000 à 140 000 arbitres (figure 2).

112 Donnelly, P., Norman, M., & Kidd, B. (2013). [*Gender Equity in Canadian Interuniversity Sport: A Biennial Report \(No. 2\)*](#), Toronto: Centre for Sport Policy Studies (Faculty of Kinesiology and Physical Education, University of Toronto), p. 32. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

113 *Ibid.*, p. 33. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

114 Le préambule du rapport de 1998 des recommandations concernant les femmes dans le sport affirme que « La vitalité du secteur du sport au Canada et la santé et le bien-être des Canadiens doit comprendre des stratégies qui visent essentiellement les femmes. Il existe une nécessité d'augmenter le nombre de femmes entraîneurs, qui ne représentaient que 29 p. 100 de tous les entraîneurs au Canada en 1992. Des stratégies doivent être mises en oeuvre afin d'améliorer la structure de développement du sport et de le rendre plus sécuritaire pour les filles et les femmes et de les encourager à prendre leur place dans le système sportif canadien ».

Figure 2 — Participation des Canadiens au sport amateur à titre d'arbitres, d'officiels ou de juges selon le sexe, 1992, 1998, 2005 et 2010



Source : ACAFS, [Le sport féminin : Nourrir toute une vie de participation. Rapport sur l'état de la participation des filles et des femmes au Canada](#), mars 2016, p. 14. Données les plus récentes.

Lors de sa comparution devant le Comité, la ministre Qualtrough a souligné le besoin d'encourager les membres des groupes traditionnellement sous-représentés – incluant les femmes et les filles, les personnes handicapées et les Autochtones – à faire du sport et à devenir entraîneurs ou gestionnaires dans le domaine du sport¹¹⁵.

À la suite de discussions avec l'ACE, la ministre a cerné certains obstacles qui expliquent le faible nombre d'entraîneuses. Parmi ces obstacles, elle a mentionné l'heure à laquelle on fait habituellement appel aux entraîneurs bénévoles, soit de 16 heures à 20 heures, qui est un moment de la journée où les femmes doivent habituellement s'acquitter d'autres obligations, comme elle l'a expliqué¹¹⁶.

En ce qui concerne les entraîneuses professionnelles, la ministre Qualtrough a suggéré l'idée d'adopter un modèle de conciliation selon lequel un horaire serait établi de manière à ce que deux femmes puissent se partager la tâche d'entraîneuse¹¹⁷.

M^{me} Werthner a exprimé une position semblable, soulignant qu'il est essentiel de créer un milieu propice avec un certain nombre d'entraîneuses, de manière à ce que l'environnement soit favorable à ce qu'elles continuent dans cette voie¹¹⁸.

M^{me} Pattenden a puisé dans son expérience personnelle, en tant qu'ancienne entraîneuse de l'équipe nationale de tennis et mère de famille, pour illustrer le défi que

115 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1105 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

116 *Ibid.*, 1125.

117 *Ibid.*

118 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1235 (Penny Werthner, Faculté de kinésiologie, Université de Calgary, à titre personnel).

pose la conciliation travail – famille pour une entraîneuse. Elle a témoigné à l'effet que cet équilibre avait été « pratiquement impossible¹¹⁹ » à atteindre.

Martin Richard, directeur exécutif, Marketing et communication, au CPC a noté que les femmes et les hommes étaient représentés de manière égale parmi les athlètes représentant le Canada aux Jeux paralympiques de Rio, mais qu'il y avait 20 % de femmes et 80 % d'hommes dans les équipes d'entraîneurs. C'est donc parmi les entraîneurs que le besoin d'un plus grand nombre de femmes se fait sentir au niveau élite, comme dans l'équipe paralympique¹²⁰.

M^{me} Culver de l'Université d'Ottawa a, elle aussi, souligné certains enjeux qui concernent l'entraînement et l'arbitrage et a offert des pistes de solution¹²¹. Elle a notamment souligné l'importance du recrutement d'entraîneuses et du maintien de l'effectif, étant donné le très faible pourcentage d'entraîneuses¹²². Elle a argué qu'un plus grand nombre de mères entraîneuses, surtout dans les équipes à l'échelle locale, aurait une influence positive sur la participation sportive des filles¹²³.

M^{me} Culver a expliqué que les femmes apprennent différemment, qu'elles collaborent plus et qu'elles communiquent différemment : elles apportent cette différence dans leur contribution aux athlètes et au monde du sport¹²⁴. Cette différence, portée par un plus grand nombre de femmes entraîneuses, encouragerait davantage de femmes et de filles à faire du sport et à assumer des rôles de direction, à l'instar de ces modèles exemplaires.

Quant aux femmes qui sont des athlètes d'élite et qui décideraient d'entraîner des jeunes, M^{me} Culver considère qu'il serait possible de les aider à poursuivre dans cette voie. Cette possibilité s'accompagne cependant de la nécessité de transformer la profession d'entraîneuse en une carrière dont les femmes pourraient vivre¹²⁵.

M^{me} Werthner a abondé dans le même sens en arguant que l'entraînement doit être vu comme une profession rémunérée¹²⁶. Elle note une certaine égalité hommes-femmes chez les entraîneurs des équipes sportives universitaires – particulièrement en ce qui concerne l'entraînement des équipes féminines – ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit d'une profession rentable. Elle note également la difficulté qui se trouve à l'échelle

119 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1100 (Wendy Pattenden, Institut canadien du sport).

120 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1300 (Martin Richard, CPC).

121 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1100 (Diane Culver, École des sciences de l'activité physique, Université d'Ottawa).

122 *Ibid.*

123 *Ibid.*

124 *Ibid.*

125 *Ibid.*, 1105.

126 *Ibid.*, 1235 (Penny Werthner, Faculté de kinésiologie, Université de Calgary, à titre personnel).

nationale : il existe peu de postes pour lesquels une personne peut être réellement rémunérée¹²⁷.

M^{me} Bujold a offert au Comité un exemple concret de la difficulté d'être entraîneuse sur le plan financier.

Si je deviens entraîneuse, je le serai à 100 %. Je serai présente pour mon athlète. Après avoir consacré toute ma vie au sport, je ne sais pas si je voudrai consacrer toute ma vie à une carrière d'entraîneuse et vivre les mêmes difficultés sur le plan financier ou tout ce que comporte être un entraîneur à temps plein. Je pense que c'est très difficile¹²⁸.

M^{me} Andress de la CWHL a mentionné au Comité le problème du manque de ressources disponibles pour continuer à embaucher des femmes au sein de la ligue qu'elle représente¹²⁹. La ligue a de la difficulté à attirer des femmes comme entraîneuses, qui sont des postes bénévoles. Selon elle, cette situation rend difficile pour les entraîneuses d'acquérir l'expérience nécessaire pour progresser vers des postes rémunérés¹³⁰.

M^{me} Culver a également souligné l'exigence pour les entraîneuses de suivre des activités de perfectionnement professionnel afin de conserver leur certificat d'entraîneuses¹³¹. Elle a suggéré d'utiliser les communautés de pratique existantes et le [Programme d'apprentissage aux Jeux du Canada Les entraîneures](#) – qui est le résultat d'un partenariat entre les représentants et représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs, le Conseil des Jeux du Canada et l'ACE permettant à chaque province et territoire d'envoyer deux entraîneuses à titre d'apprenties aux Jeux du Canada – qui pourrait être offert en ligne, pour satisfaire à cette exigence.

Ces solutions ne coûtent pas cher. Nous possédons déjà les plateformes. Ces espaces d'apprentissage social peuvent aussi servir à décrire les réalisations de dirigeantes sportives et aider les femmes athlètes qui désirent devenir entraîneuses¹³².

Pour pallier le manque de femmes entraîneuses, M^{me} Culver a suggéré d'offrir des cliniques spécialement conçues pour les entraîneuses, tout en organisant des cliniques pour les hommes sur les façons d'entraîner les femmes athlètes et de travailler avec des entraîneuses¹³³.

En ce qui concerne des stratégies pour créer des modèles féminins dans le sport et encourager les femmes à devenir entraîneuses, M^{me} Lofstrom de l'ACAFS a constaté le

127 *Ibid.*

128 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1230 (Mandy Bujold, athlète, Boxe Canada, À titre personnel).

129 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1110 (Brenda Andress, CWHL).

130 *Ibid.*

131 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1105 (Diane Culver, École des sciences de l'activité physique, Université d'Ottawa).

132 *Ibid.*

133 *Ibid.*

même phénomène dans les différents groupes d'âge, dans les équipes nationales et au sein des programmes universitaires :

Les entraîneurs, dans le but de consolider leur équipe, envoient des athlètes suivre des programmes de formation pour devenir arbitres ou entraîneurs. De cette façon, ils acquièrent de l'expérience. Quand leur équipe de hockey, supposons, participe à un camp de hockey, les joueuses qui ont suivi une formation d'entraîneuse dirigeront les camps destinés aux jeunes filles. Elles ont ainsi un avant-goût de ce qu'est l'entraînement et peuvent voir si ça leur convient. Cela leur donne l'occasion de réfléchir au fait de peut-être devenir une entraîneuse¹³⁴.

En ce qui concerne le recrutement et l'embauche de plus d'entraîneuses dans les équipes nationales, les équipes provinciales et U Sports, M^{me} Pattenden a recommandé d'instaurer un programme créatif et souple muni d'incitatifs¹³⁵. Selon elle, ce programme pourrait être financé par l'entremise du PAA, en vue de recruter des athlètes récemment à la retraite¹³⁶.

M^{me} Pattenden a également recommandé de se pencher sur un « modèle qui encourage les adolescents à devenir entraîneurs au niveau communautaire à un très jeune âge¹³⁷ ».

Selon M^{me} Lafrenière, le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) a été suivi par 67 % d'hommes et 33 % de femmes au cours des cinq dernières années, dans l'ensemble du Canada¹³⁸. Tout en mentionnant qu'en 2007, 25 % des femmes avaient participé au PNCE, elle a constaté que ces données sont restées constantes au cours des cinq dernières années¹³⁹.

M^{me} Lafrenière a également mentionné qu'en 2007, seulement 21 % des entraîneuses – soit 177 femmes – ont eu recours au niveau le plus élevé d'enseignement offert par l'ACE, qui les prépare pour l'équipe nationale et la compétition internationale¹⁴⁰. M^{me} Lafrenière a noté que cette participation a chuté depuis cette époque et que l'accent que le Comité international olympique a placé sur l'égalité des sexes et la participation des athlètes ne s'est pas concrétisé sur le plan de l'entraînement¹⁴¹.

En guise de piste de solution pour les personnes qui voudraient suivre le PNCE en région éloignée, M^{me} Lafrenière a fait remarquer que le PNCE peut être suivi par voie postale¹⁴². Elle a également mentionné l'exemple de l'Ontario, qui compte une très bonne

134 *Ibid.*, 1245 (Karin Lofstrom, KL Sports Consulting, ACAFS).

135 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1105 (Wendy Pattenden, Institut canadien du sport).

136 *Ibid.*

137 *Ibid.*, 1145.

138 *Ibid.*, 1110 (Lorraine Lafrenière, ACE).

139 *Ibid.*

140 *Ibid.*

141 *Ibid.*

142 *Ibid.*, 1140.

stratégie d'apprentissage hybride en ligne qui permet d'attirer des personnes provenant des régions éloignées.

Comme autre piste de solution possible, M^{me} Lafrenière a expliqué la nouvelle approche que son association a développée¹⁴³. Un des changements nécessaires serait l'instauration de la règle de deux, ce qui implique d'avoir en tout temps au sein d'une équipe féminine au moins un homme et une femme¹⁴⁴.

M^{me} Thibeault de Rapides et Radieuses a abondé dans le même sens que M^{mes} Pattenden et Lafrenière en soulignant le besoin d'entraîneuses féminines sur le terrain.

Nos athlètes, lorsqu'elles ne ciblent pas nécessairement la haute performance, doivent pouvoir rediriger leur énergie et leur passion en jouant le rôle d'entraîneuses, d'officielles. Il s'agit donc d'envisager l'expérience sportive de façon beaucoup plus large¹⁴⁵.

Le témoignage de M^{me} Bujold a permis aux membres du Comité de saisir toute l'importance pour une athlète d'avoir un bon entraîneur.

Lorsque les entraîneurs ont pris le temps de bien m'enseigner toutes les techniques de défense et que j'ai acquis les aptitudes nécessaires, je me suis mise à adorer ce sport puis à vouloir me battre sur le ring¹⁴⁶.

Selon M^{me} Lee, un des moyens pour établir l'égalité entre les sexes dans le milieu de l'entraînement sportif serait d'exiger des ONS et des OMS qu'ils mettent en œuvre des initiatives concrètes à cet égard dans le répertoire d'entraîneurs et d'entraîneuses de chaque événement international¹⁴⁷. Cette obligation serait conditionnelle au financement des ONS.

M^{me} Donovan a offert aux membres du Comité un exemple personnel qui démontre l'importance de la présence de femmes entraîneuses sur le terrain, en particulier dans les sports dominés par les hommes.

J'ai déjà été entraîneuse d'une équipe de hockey et plusieurs fois des parents sont venus me dire combien ils étaient heureux que leur fille ait une entraîneuse sur la glace. C'est exactement la même chose dans le monde du football¹⁴⁸.

L'athlète paralympique Erica Gavel a confié aux membres du Comité qu'elle poursuit une carrière d'entraîneuse. Elle a noté les différences entre les filles et les garçons dans leur relation avec leur entraîneur.

143 *Ibid.*, 1215.

144 *Ibid.*

145 *Ibid.*, 1120 (Marie-Hélène Thibeault, Rapides et Radieuses).

146 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1220 (Mandy Bujold, athlète, Boxe Canada, À titre personnel).

147 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1105 (Nancy Lee, à titre personnel).

148 *Ibid.*, 1115 (Shannon Donovan, Football Canada).

Les filles sont différentes des garçons. Elles fonctionnent de manière différente. D'après mon expérience, sur le plan du mentorat, il est plus difficile de travailler avec un entraîneur homme qu'avec une femme, tout simplement pour des raisons de genre. Cela a tendance à éloigner les athlètes des occasions de mentorat¹⁴⁹.

M^{me} Ferguson, également athlète paralympique, a apporté un autre son de cloche, plaidant qu'en tant qu'athlète de haut niveau, elle veut être entraînée par la personne la plus qualifiée pour le faire, sans égard à son genre¹⁵⁰.

Dans le même ordre d'idées, M^{me} Lauzon d'Égale Action a argué que les professeurs ou les entraîneurs masculins qui ont été formés adéquatement pour interagir avec les filles athlètes vont être en mesure de les amener à atteindre le niveau de développement auquel elles aspirent¹⁵¹.

M^{me} Lofstrom de l'ACAFS a appuyé cette idée d'éduquer les entraîneurs masculins tout en déployant des efforts pour avoir plus de femmes entraîneuses¹⁵².

M^{me} Lay de Think Sport a offert l'exemple des Jeux du Canada en tant qu'excellente occasion d'apporter des changements à la sous-représentation des femmes dans des postes d'entraînement.

Les Jeux du Canada sont financés dans le long terme grâce à des engagements conjoints du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial et nous avons vu des changements en raison de ces engagements. Le conseil de l'organisme est totalement engagé et il dispose d'un programme d'action positive appelé Les entraîneuses. Des cibles ont été définies et les constatations doivent faire l'objet d'un compte rendu public chaque année¹⁵³.

À la lumière des suggestions formulées par les différents témoins à l'égard des entraîneuses et des arbitres, le Comité fait la recommandation suivante :

Recommandation 8

Le Comité recommande que Sport Canada mette en place les mesures appropriées pour augmenter la proportion de filles et de femmes à titre d'entraîneuses et d'arbitres, et cherche à fournir des programmes de mentorat aux entraîneuses, notamment des programmes de jumelage, qui permettraient de reconnaître les connaissances acquises.

En réaffirmant la recommandation 25 du rapport de 1998,

149 *Ibid.*, 1225 (Erica Gavel, athlète paralympique, à titre personnel).

150 *Ibid.*, 1305 (Tracey Ferguson, athlète paralympique, à titre personnel).

151 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1230 (Élaine Lauzon, Égale Action).

152 *Ibid.*, 1230 (Karin Lofstrom, KL Sports Consulting, ACAFS).

153 *Ibid.*, 1225 (Marion Lay, Think Sport Ltd.).

Recommandation 9

Le Comité recommande que des mesures de stimulation visant à obtenir un appui financier supérieur soient seulement accordées aux organisations sportives qui offrent des services et des occasions de leadership équitables.

PARTIE 5 : FEMMES EN TANT QUE LEADERS DANS LE SPORT

5.1 Développement de rôles modèles

Plusieurs témoins ont souligné l'importance de développer des modèles féminins pour encourager les filles à bouger davantage, à devenir entraîneuse, arbitre ou athlète amateur. Selon M^{me} Thibeault de Rapides et Radieuses, la présence d'athlètes féminines « fortes et confiantes¹⁵⁴ » mais qui sont « accessibles et humaines¹⁵⁵ » ne peut qu'avoir des retombées positives sur le plan du leadership.

Pour un athlète – femme ou homme – ce qui est encore plus important qu'être une athlète professionnelle ou de gagner de l'argent dans la LNH, par exemple, c'est d'être le héros local, selon M^{me} Andress.

Vous pouvez vivre pour toujours dans votre collectivité en tant que héros local, que vous soyez dans l'équipe locale de baseball, l'équipe de hockey ou l'équipe de football, vous contribuez à changer les choses. En général, par le passé, ces personnes finissaient par être maires, ou occuper un poste d'influence à un moment donné¹⁵⁶.

5.2 Développement du leadership

En guise de solution pour accroître la place des femmes dans le système sportif canadien, M^{me} Werthner de l'Université de Calgary a suggéré d'augmenter le nombre de femmes à des postes de direction, d'entraîneuses et de dirigeantes¹⁵⁷.

M^{me} Werthner a fait remarquer aux membres du Comité qu'un programme annuel destiné aux femmes athlètes intéressées à devenir administratrices dans une organisation sportive nationale a déjà été mis sur pied dans le passé. Ces femmes se sont vu assigner des mentors féminins et un environnement favorable au développement des qualités requises pour réussir sur une année a été créé. Selon M^{me} Werthner, certaines de ces femmes sont toujours présentes dans le système sportif canadien; certaines dirigent un organisme sportif¹⁵⁸. Elle considère qu'il s'agit d'un modèle sur lequel miser parce que les participantes au programme doivent acquérir certaines compétences, comme tout le monde¹⁵⁹.

154 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1205 (Marie-Hélène Thibeault, Rapides et Radieuses).

155 *Ibid.*

156 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1155 (Brenda Andress, CWHL).

157 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1210 (Penny Werthner, Faculté de kinésiologie, University of Calgary, à titre personnel).

158 *Ibid.*, 1250.

159 *Ibid.*

M^{me} Lay a offert des pistes de solution pour que les athlètes féminines puissent contribuer davantage en tant que leaders. Par exemple, un programme de mentorat grâce auquel les athlètes féminines recevraient une rémunération et une formation leur permettraient de mettre en valeur les compétences qu'elles ont acquises en tant qu'athlètes¹⁶⁰. Le problème, selon elle, réside dans le fait que ces athlètes n'ont pas accès au financement nécessaire pour être en mesure de contribuer au système sportif canadien.

Les véritables athlètes actuellement, à moins qu'elles aient pris leur retraite, peuvent ne pas être en mesure de le faire si elles veulent poursuivre une carrière plus longue, mais les meilleures athlètes aux Jeux Olympiques, aux Jeux panaméricains et aux Jeux du Commonwealth seraient ravies, je crois, de participer à quelque chose qui leur donnerait un sentiment d'appartenance et qui leur permettrait d'apporter leur contribution¹⁶¹.

Comme recommandation dans le but d'augmenter la participation des femmes à tous les niveaux dans le domaine du sport, M^{me} Donovan a notamment mentionné le besoin d'entraîneuses, d'arbitres, d'administratrices, de femmes appuyant le sport¹⁶².

M. Antunes, de ParticipACTION, a souligné le besoin de modèles féminins pour accroître l'activité physique chez les filles et de soutien pour les parents afin qu'ils puissent jouer ce rôle¹⁶³.

On pourrait y arriver en adoptant, par exemple, des politiques en milieu de travail qui permettent des heures flexibles, afin qu'on puisse accompagner ses enfants à l'école en marchant. Si les femmes canadiennes sont plus actives, on améliorera les habitudes de leurs filles sur le plan de l'activité physique¹⁶⁴.

M^{me} Andress de la CWHL a témoigné à l'effet que la ligue qu'elle représente a beaucoup de chance de compter dans ses rangs des femmes qui sont présentes dans différents secteurs, comme le sport professionnel, les ressources humaines, le droit et les finances.

Si ce n'est dans notre ligue, vous ne verrez jamais de femmes occuper des fonctions de commissaire, de dépisteur, d'entraîneur, ou encore de direction générale. Nous essayons de montrer à toutes les jeunes du Canada que, comme femmes, nous avons le droit d'être telles que nous sommes nées et de continuer à faire cela¹⁶⁵.

5.3 Des femmes dans des postes décisionnels

La plupart des ONS et des OMS sont dotés d'un conseil d'administration qui remplit diverses fonctions. Ils doivent déterminer « le but, la direction, l'orientation et la stratégie

160 *Ibid.*, 1250 (Marion Lay, Think Sport Ltd.).

161 *Ibid.*

162 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1205 (Shannon Donovan, Football Canada).

163 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1130 (Elio Antunes, ParticipACTION).

164 *Ibid.*

165 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1110 (Brenda Andress, CWHL).

d'ensemble de l'organisation ou de l'installation qu'ils supervisent¹⁶⁶ ». En outre, ils doivent s'assurer que les finances de l'organisation sont administrées de façon saine et que les activités de l'organisme « sont réalisées en toute légalité¹⁶⁷ ».

Selon un guide préparé par l'ACAFS, « [l']augmentation du nombre de femmes au sein des conseils permet d'apporter de nouvelles voix, des opinions variées et des approches et des solutions différentes au processus décisionnel¹⁶⁸ ». Une présence accrue signifie également « une plus grande diversité de compétences, d'expériences, d'opinions et de stratégies, d'où une meilleure gouvernance¹⁶⁹ ». M^{me} Lee a dit :

Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais je suis la seule femme au monde qui ait jamais fait ce travail à CBC. Je suis la seule femme au monde qui ait jamais été présentatrice, et personne ne l'a fait depuis. Ce n'est pas bien. Quand j'étais là, je veillais à ce que des femmes soient inscrites à l'horaire, à que leurs événements soient inscrits à l'horaire, et à qu'il y ait une répartition égale de l'argent des commandites. Une personne ne passe pas à l'antenne simplement. Il faut qu'il y ait quelqu'un à l'intérieur qui aide¹⁷⁰.

La sous-représentation des femmes dans des postes de gestion et sur des conseils d'administration d'organismes sportifs est un enjeu qui a été soulevé par plusieurs témoins. Les données colligées par l'ACAFS semblent confirmer ce constat. La figure 3 montre que la proportion des femmes au sein des conseils d'administration des ONS se chiffrait à 26,3 % en 2015. La représentation des femmes au sein des conseils d'administration des OMS était légèrement supérieure et s'établissait à 33 % au cours de la même période.

166 ACAFS, [Les femmes au sein de conseils d'administration. Guide de participation](#), 2010, p. 3.

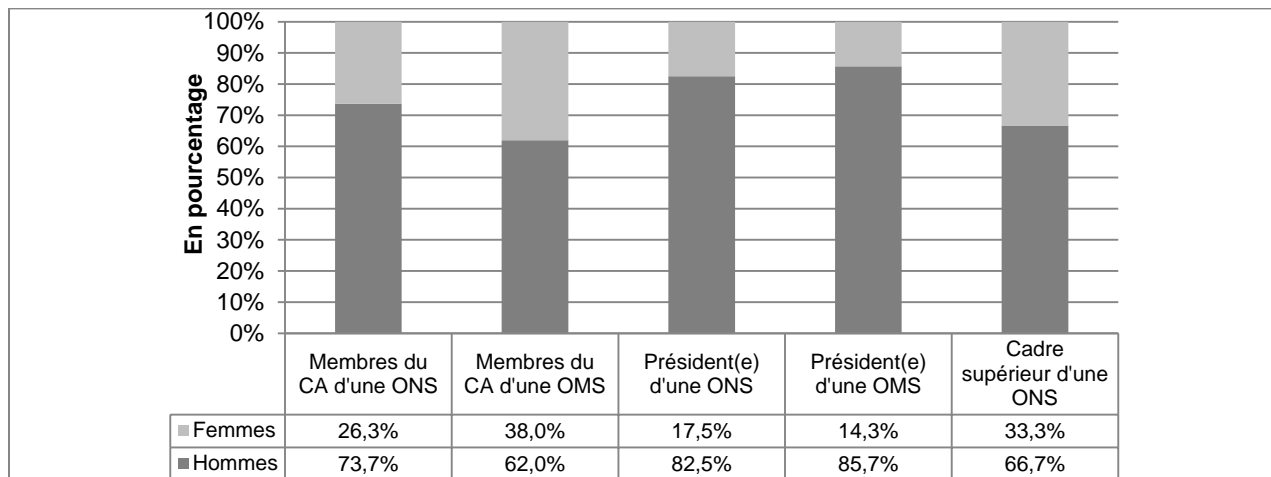
167 *Ibid.*

168 *Ibid.*, p. 2.

169 *Ibid.*

170 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1145 (Nancy Lee, à titre personnel).

Figure 3 — Répartition du pourcentage de dirigeants au sein d’organismes nationaux de sport et d’organismes nationaux de services multisports en fonction du sexe, 2015



Source : ACAFS, [Le sport féminin : Nourrir toute une vie de participation. Rapport sur l'état de la participation des filles et des femmes au Canada](#), mars 2016, p. 15.

Il s'agit d'une réalité qui est bien connue des intervenants qui œuvrent dans le système sportif canadien. Plusieurs témoins ont réclamé une plus grande représentation des femmes dans les postes de gestion et dans la composition des conseils d'administration des ONS et des OMS. Cette recommandation a notamment été faite par M^{me} Pattenden, de l'Institut canadien du sport¹⁷¹, et M^{me} Lay de Think Sport¹⁷².

Pour M^{me} Culver, de l'Université d'Ottawa, Sport Canada doit établir « des quotas pour les femmes dans des rôles de leadership dans les ONS¹⁷³ ». Les organismes qui ne respecteraient pas l'égalité entre les sexes dans leur structure de gouvernance, ou qui ne s'amélioreraient pas dans ce domaine, se verraient imposer des sanctions.

La ministre Qualtrough est bien au fait de la situation. Elle reconnaît que la représentation des femmes au sein des ONS et des OMS constitue encore un défi, même si des progrès ont été réalisés au cours des années. La Ministre soutient que les correctifs les plus urgents devraient être apportés au sein des conseils d'administration des membres des ONS à l'échelle provinciale et territoriale. La Ministre n'a pas écarté l'idée que le financement offert aux ONS soit « assorti de conditions relatives à l'équité au sein des conseils d'administration des organismes membres¹⁷⁴ ».

171 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1105 (Wendy Pattenden, Institut canadien du sport).

172 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1225 (Marion Lay, Think Sport Ltd.).

173 Diane Culver Ph.D., Professeure associée, École des sciences de l'activité physique, Université d'Ottawa, *Mémoire*, 2016. p. 9.

174 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1130 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

Pour conclure, mentionnons qu'il y aurait un manque de données pour bien cerner la problématique des femmes en poste de leadership. M^{me} Pattenden de l'Institut canadien du sport¹⁷⁵ et M^{me} Demers de l'Université Laval ont émis des commentaires à cet effet. M^{me} Demers a proposé la création d'un observatoire de recherche pour remédier au manque de données probantes sur la question. Selon elle, un tel organisme pourrait « développer, financer et publier des recherches pour fournir les évidences et monitorer les progrès à propos des femmes en position de leadership¹⁷⁶ ».

Les enjeux soulevés par les témoins ne sont pas nouveaux. En 1998, le Sous-comité sur l'étude du sport au Canada recommandait dans son rapport final que le gouvernement du Canada recueille davantage de « statistiques basées sur le sexe¹⁷⁷ » et qu'il y ait « une présence marquée des femmes sur les conseils d'administration¹⁷⁸ » des centres nationaux de sport. Le Comité réaffirme la recommandation 26 du rapport de 1998 et recommande que :

Recommandation 10

Le gouvernement du Canada, qui fournit des fonds importants au secteur du sport, adopte trois critères pour accorder du financement continu : une présence marquée des femmes sur les conseils d'administration, des programmes qui répondent aux besoins uniques des femmes et autres groupes sous-représentés et une augmentation du nombre de stages et d'occasions d'emploi pour les entraîneuses.

À lumière des témoignages entendus et des suggestions qui lui ont été faites, le Comité fait les recommandations suivantes.

Recommandation 11

Le Comité recommande que Sport Canada oblige les organismes nationaux de sport et les organismes nationaux de services multisports à assurer une représentation équitable des femmes au sein de leur conseil d'administration et dans les postes de direction.

Recommandation 12

Le Comité recommande que Sport Canada incite les organismes nationaux de sport à s'assurer que leurs membres à l'échelle provinciale et territoriale soient tenus de mettre en œuvre des objectifs d'égalité entre les sexes dans leur structure de gouvernance.

175 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1145 (Wendy Pattenden, Institut canadien du sport).

176 Guylaine Demers, Ph.D., professeure, Université Laval, *Conversation 2015 Femmes et sport. Femmes d'influence*, p. 5.

177 Sous-comité sur l'étude du sport au Canada, (CHPC), [Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes. Leadership, partenariat et imputabilité](#), 1^{re} session, 36^e législature, décembre 1998.

178 *Ibid.*

PARTIE 6 : MÉDIAS ET SPORT FÉMININ

Plusieurs témoins au cours de l'étude du Comité ont fait ressortir le rôle joué par les médias pour encourager la participation sportive chez les filles et les femmes, mais aussi, pour faire connaître les accomplissements des athlètes canadiennes.

Deux principales problématiques ont été soulevées. Premièrement, le peu d'intérêt général accordé aux sports féminins par les radiodiffuseurs canadiens, hormis lors de la tenue de grandes manifestations sportives internationales (Jeux olympiques, panaméricains). Les médias s'intéressent aux athlètes féminines uniquement lorsqu'elles décrochent des médailles dans les manifestations sportives internationales.

Nancy Lee a traité de cette question lors de sa comparution. M^{me} Lee a une longue expérience dans le domaine de la radiodiffusion, en plus d'avoir été responsable de la programmation et de la production de diverses missions sportives avec CBC/Radio-Canada. Selon elle, des motifs financiers et l'intérêt mitigé des journalistes expliquent principalement l'approche des médias envers le sport féminin :

Les entreprises médiatiques n'ont pas suffisamment de ressources pour traiter un peu de tous les sports. Un autre problème est que les journalistes n'ont pas accès aux résultats des compétitions, ou ne font pas d'efforts pour se les procurer. Un autre encore et que les entreprises médiatiques ne voient pas la rentabilité qu'il y aurait pour elles à couvrir les sports féminins et il faut convenir que, au moins dans le cas de la télévision, le nombre de personnes intéressées par ces sports leur donne raison¹⁷⁹.

M^{me} Lee a recommandé que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige que les télédifuseurs privés consacrent une partie de leurs recettes aux sports amateurs.

Plusieurs témoins ont soutenu que la faible couverture médiatique accordée au sport féminin a des répercussions négatives sur l'intérêt des commanditaires. Ce commentaire a été fait par l'athlète Lanni Marchant, M^{me} Demers, de l'Université Laval¹⁸⁰ et M^{me} Lee¹⁸¹.

Deuxièmement, des témoins ont également émis des commentaires sur la manière dont les athlètes féminines sont dépeintes dans les médias. Pour M^{me} Thibeault, de l'organisme Rapides et Radieuses, le fait que les athlètes féminines « soient continuellement sexualisées¹⁸² » dans les médias n'encourage pas les filles à devenir

179 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1105 (Nancy Lee, à titre personnel).

180 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1135 (Guylaine Demers, Département d'éducation physique, Université Laval, à titre personnel).

181 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1125 (Nancy Lee, à titre personnel).

182 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1120 (Marie-Hélène Thibeault, Rapides et Radieuses).

actives. M^{me} Marchant¹⁸³ et M^{me} Bujold¹⁸⁴ ont toutes deux exprimé le souhait que les athlètes féminines soient reconnues avant tout pour leur performance sportive, et non pas pour leur apparence physique. Les médias ont un rôle à jouer en ce sens. À propos de la sexualisation dans les médias, M^{me} Thibeault a dit :

j'ai fait une recherche sur Google il y a deux jours sur les athlètes féminines, juste pour voir. Eh bien, les 15 premiers liens m'ont amené sur les sites des 10 athlètes féminines les plus « hot » des États-Unis, ou sur les filles les plus belles et les plus « cool » ou sur les athlètes olympiennes les plus « hot ». Ils étaient tous orientés vers cette sexualisation. Ensuite, j'ai simplement fait une comparaison avec les sites d'athlètes masculins, et la première page qui est ressortie posait la question suivante: Qui est l'athlète le plus fort? Les athlètes masculins et féminins sont évalués selon deux standards¹⁸⁵.

Recommandation 13

Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes impose des exigences d'heures de diffusion consacrées aux sports féminins lors du renouvellement des licences des services de télévision publics et privés qui diffusent des émissions de sport.

Recommandation 14

Le Comité recommande que Sport Canada étende sa stratégie de communication pour encourager la pratique de l'activité physique, tant chez les filles que les femmes, et qui célèbreraient les succès des athlètes féminines canadiennes.

Étant donné la recommandation formulée par Mme Lee selon laquelle le gouvernement fédéral devrait tenir compte du principe de l'égalité des sexes en ce qui concerne les fonds et l'appui qu'il accorde pour la mise en candidature du Canada et l'accueil au pays de manifestations sportives internationales¹⁸⁶, le Comité fait la recommandation suivante :

Recommandation 15

Le Comité recommande que Sport Canada attire au Canada plus d'événements sportifs internationaux féminins.

183 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1225 (Lanni Marchant, athlète, Athlétisme Canada, à titre personnel).

184 *Ibid.*, 1240 (Mandy Bujold, athlète, Boxe Canada, à titre personnel).

185 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1215 (Marie-Hélène Thibeault, Rapides et Radieuses).

186 Nancy Lee, *Mémoire*, recommandation 14, p. 5.

PARTIE 7 : HARCÈLEMENT SEXUEL DANS LE SPORT

7.1 Harcèlement sexuel dans le sport

M^{me} Kerr de l'Université de Toronto a rappelé le principe fondamental que le sport doit être sans danger, autant pour les garçons et les filles que pour les entraîneurs masculins et féminins¹⁸⁷.

Selon M^{me} Kerr, toutes les instances sportives nationales devraient avoir une politique à l'égard du harcèlement et des agents indépendants chargés d'enquêter sur les incidents qui sont rapportés¹⁸⁸.

M^{me} Lee a noté que même si le harcèlement, le harcèlement sexuel, la discrimination et l'intimidation ne font plus les grands titres, ils sont toujours bien présents. Selon elle, la surveillance au sein des organismes – au niveau de la gouvernance et de la direction – n'est pas adéquate¹⁸⁹. Ses recommandations concernant le harcèlement sont allées dans le même sens que celles de M^{me} Kerr. Lorsqu'on lui a demandé pendant sa comparution devant le Comité de formuler une recommandation sur la façon d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux du sport, M^{me} Lee a déclaré qu'il fallait « s'attaquer au harcèlement¹⁹⁰ ». Par conséquent, le Comité réaffirme la recommandation 28 du rapport de 1998 en recommandant la mise à jour suivante : Par conséquent, le Comité réaffirme la recommandation 28 du rapport de 1998 en recommandant la mise à jour suivante :

Recommandation 16

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada s'appuie sur les initiatives visant à éliminer le harcèlement et les abus dans le sport canadien et continue d'appuyer les activités qui rendent le sport plus sécuritaire et plus accessible.

M. Antunes, de ParticipACTION, a noté que des efforts doivent être déployées afin de contrer certaines idées bien établies à l'effet que certaines activités sont plutôt réservées à un sexe, comme le hockey pour les garçons et la danse pour les filles¹⁹¹. Il a également noté que les filles pouvaient être victimes d'intimidation ou de blagues connexes aux stéréotypes, de termes désobligeants comme de se faire appeler une

187 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 octobre 2016, 1125 (Dre Gretchen Kerr, Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, Université de Toronto, à titre individuel).

188 *Ibid.*

189 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 novembre 2016, 1105 (Nancy Lee, à titre personnel).

190 *Ibid.*, 1205.

191 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 18 octobre 2016, 1125 (Elio Antunes, ParticipACTION).

« lesbienne » si elles pratiquent le rugby, par exemple, ou encore de blagues connexes au manque de talent ou de succès dans un environnement sportif¹⁹².

7.2 Inclusion des transgenres

La ministre Qualtrough a informé le Comité que son ministère travaille avec l'ACAFS et Sport interuniversitaire canadien pour créer des politiques sur la participation sportive des personnes transgenres¹⁹³.

De nombreux cas touchant les droits de la personne – surtout dans les sports interuniversitaires – ont mis en évidence la nécessité d'apporter des changements systémiques dans ce domaine. À l'heure actuelle, nous sommes à l'étape de l'élaboration des politiques¹⁹⁴.

À cet égard, Alan Zimmerman, directeur de la Politique et de la planification pour Sport Canada, a mentionné que Sport Canada, dans le cadre de ses accords de financement, demande aux organisations de mettre en place des politiques permettant de garantir un accès équitable à toutes les populations¹⁹⁵.

M. Zimmerman a également mentionné l'existence d'un nouveau document d'orientation stratégique publié par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, intitulé « [Créer des environnements inclusifs pour les participants transgenres dans le sport canadien – Guide pour les organismes de sport](#) ». Sport Canada a participé à l'élaboration de ce document, rédigé à la suite de « consultations exhaustives » et transmis à tous les organismes sportifs¹⁹⁶.

Conclusion

Le Comité a entendu de nombreux témoignages sur la participation des filles et des femmes dans le sport, et sur les améliorations requises. Bien que des progrès aient été faits depuis l'étude réalisée à ce sujet en 1998 par le Comité du patrimoine canadien, il reste encore beaucoup à faire.

Le Comité a repris et remanié de nombreuses recommandations formulées en 1998. Cela était intentionnel. Les recommandations demeurent pertinentes et le Comité a bon espoir qu'elles seront maintenant entièrement mises en œuvre avec les nouvelles recommandations.

192 *Ibid.*

193 CHPC, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 27 octobre 2016, 1150 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées).

194 *Ibid.*

195 *Ibid.*, 1150 (Alan Zimmerman, directeur, Politique et planification, Sport Canada, ministère du Patrimoine canadien).

196 *Ibid.*

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le Comité recommande que Sport Canada revoie sa *Politique concernant le sport pour les femmes et les filles* de manière à établir des objectifs mesurables ainsi qu'une procédure de reddition des comptes..... 11

Recommandation 2

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien fasse du principe de l'égalité des sexes un élément central lors de la négociation des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires portant sur la participation sportive..... 11

Recommandation 3

Le Comité recommande, afin de garantir la reddition de comptes et de suivre les progrès, que le gouvernement du Canada recueille des données concernant les organisations sportives qui reçoivent du financement fédéral relativement aux critères suivants : une présence marquée des femmes sur les conseils d'administration, des programmes qui répondent aux besoins uniques des femmes et autres groupes sous-représentés et des stages et occasions d'emploi pour les femmes entraîneuses, arbitres et officiels..... 19

Recommandation 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada utilise les fonds qu'il injecte dans le système sportif canadien au profit des groupes sous-représentés afin de donner aux filles et aux femmes des occasions comparables à celles des garçons et des hommes..... 25

Recommandation 5

Le Comité recommande que le financement des installations sportives soit conditionnel à l'existence de programmes qui encouragent la participation des filles et des femmes. 25

Recommandation 6

Le Comité recommande que Sport Canada ajoute dans ses évaluations des demandes de subvention des organismes sportifs un aspect obligatoire qui touche l'égalité entre les sexes, que le financement y soit rattaché et que les organismes sportifs soient tenus de fournir des données à cet égard..... 25

Recommandation 7

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de leader auprès des autres signataires de la *Politique canadienne du sport* afin que des cibles soient établies quant à la participation des filles et des femmes dans le sport..... 25

Recommandation 8

Le Comité recommande que Sport Canada mette en place les mesures appropriées pour augmenter la proportion de filles et de femmes à titre d'entraîneuses et d'arbitres, et cherche à fournir des programmes de mentorat aux entraîneuses, notamment des programmes de jumelage, qui permettraient de reconnaître les connaissances acquises. 33

Recommandation 9

Le Comité recommande que des mesures de stimulation visant à obtenir un appui financier supérieur soient seulement accordées aux organisations sportives qui offrent des services et des occasions de leadership équitables..... 34

Recommandation 10

Le gouvernement du Canada, qui fournit des fonds importants au secteur du sport, adopte trois critères pour accorder du financement continu : une présence marquée des femmes sur les conseils d'administration, des programmes qui répondent aux besoins uniques des femmes et autres groupes sous-représentés et une augmentation du nombre de stages et d'occasions d'emploi pour les entraîneuses. 39

Recommandation 11

Le Comité recommande que Sport Canada oblige les organismes nationaux de sport et les organismes nationaux de services multisports à assurer une représentation équitable des femmes au sein de leur conseil d'administration et dans les postes de direction. 39

Recommandation 12

Le Comité recommande que Sport Canada incite les organismes nationaux de sport à s'assurer que leurs membres à l'échelle provinciale et territoriale soient tenus de mettre en œuvre des objectifs d'égalité entre les sexes dans leur structure de gouvernance. 39

Recommandation 13

Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes impose des exigences d'heures de diffusion consacrées aux sports féminins lors du renouvellement des licences des services de télévision publics et privés qui diffusent des émissions de sport..... 42

Recommandation 14

Le Comité recommande que Sport Canada étende sa stratégie de communication pour encourager la pratique de l'activité physique, tant chez les filles que les femmes, et qui célèbreraient les succès des athlètes féminines canadiennes. 42

Recommandation 15

Le Comité recommande que Sport Canada attire au Canada plus d'événements sportifs internationaux féminins. 42

Recommandation 16

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada s'appuie sur les initiatives visant à éliminer le harcèlement et les abus dans le sport canadien et continue d'appuyer les activités qui rendent le sport plus sécuritaire et plus accessible. 43

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel</p> <p>Diane Culver, professeure agrégée, École des sciences de l'activité physique, Université d'Ottawa</p> <p>Guyline Demers, professeure, Département d'éducation physique, Université Laval</p> <p>Gretchen Kerr, professeure, vice-doyenne, Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, University of Toronto</p> <p>Penny Werthner, professeure, doyenne, Faculté de kinésiologie, University of Calgary</p> <p>Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique</p> <p>Karin Lofstrom, ancienne directrice executive, consultante KL Sports Consulting</p> <p>Allison Sandmeyer-Graves, directrice générale</p> <p>Égale Action</p> <p>Élaine Lauzon, directrice générale</p> <p>Think Sport Ltd.</p> <p>Marion Lay, présidente</p>	2016/10/04	28
<p>Institut canadien du sport</p> <p>Wendy Pattenden, directrice générale</p> <p>Association canadienne des entraîneurs</p> <p>Lorraine Lafrenière, directrice générale</p> <p>Rapides et Radieuses</p> <p>Marie-Hélène Thibeault, ancienne directrice exécutive</p> <p>Ottawa Triathlon Club</p> <p>Geordie McConnell, fondateur</p> <p>ParticipACTION</p> <p>Elio Antunes, président et directeur général</p>	2016/10/18	30
<p>À titre personnel</p> <p>Mandy Bujold, athlète, Boxe Canada</p> <p>Lanni Marchant, athlète, thlétisme Canada</p>	2016/10/27	33

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère du Patrimoine canadien</p> <p>Marie-Geneviève Mounier, sous-ministre adjointe Sport, événements majeurs et commémorations</p> <p>Sean O'Donnell, directeur par intérim, Développement du sport, Sport Canada</p> <p>Alan Zimmerman, directeur, Politique et planification, Sport Canada</p> <p>Gouvernement du Canada</p> <p>Carla Qualtrough, ministre des sports et des personnes handicapées</p>	2016/10/27	33
<p>À titre personnel</p> <p>Whitney Bogart, athlète paralympique</p> <p>Tracey Ferguson, athlète paralympique</p> <p>Shelley Gautier, athlète paralympique</p> <p>Erica Gavel, athlète paralympique</p> <p>Nancy Lee, ancienne chef, Sports de la télévision, Canadian Broadcasting Corporation</p> <p>Ligue canadienne de hockey féminin</p> <p>Brenda Andress, commissaire</p> <p>Football Canada</p> <p>Shannon Donovan, directrice exécutive</p>	2016/11/03	35

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique

Lee, Nancy

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 28, 30, 33, 35, 44, 68, 69, 70](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,

L'hon. Hedy Fry

Le 21 juin 2017

Comité permanent du patrimoine canadien
Étude : «Les femmes et filles canadiennes dans le sport»
Rapport complémentaire du Nouveau parti démocratique

Le Nouveau Parti démocratique tient à remercier tous les témoins qui ont pris de leur temps précieux pour nous faire connaître leurs points de vue sur les femmes et les filles dans le sport au Canada. Nous sommes persuadés que cet exercice a été bénéfique et instructif pour l'ensemble des partis formations politiques et il nous apparaît important de souligner le grand enthousiasme et le vif intérêt porté par chacun des membres de ce comité afin de favoriser l'accessibilité et la pratique du sport pour toutes au Canada. Le consensus sur la presque totalité des recommandations témoigne de la volonté de l'ensemble des partis de produire un rapport constructif et utile pour les décideurs.

Cependant, le NPD déplore l'absence de toute allusion à la situation de harcèlement à l'endroit des femmes et des filles qui a perduré pendant sept ans au Comité olympique canadien (COC)¹. Rappelons qu'en septembre 2015, une enquête interne fut déclenchée au sein du COC afin de traiter une plainte de harcèlement sexuel mettant en cause le président du C.A., Marcel Aubut². Dévoilé en janvier 2016, le rapport de l'enquête interne du COC indiquait que la direction était au courant des agissements problématiques de Marcel Aubut depuis l'année 2008³.

Le rapport recommandait également une série de mesures à l'intention du COC dans le but rétablir la confiance et d'instaurer de meilleures pratiques de prévention et de résolution du harcèlement au sein de l'organisation⁴. Chef de mission des Jeux olympiques de Rio 2016, Jean-Luc Brassard avait pris la parole publiquement pour dénoncer l'inaction et l'opacité de la direction et du C.A. du COC en termes de prévention et de résolution de harcèlement⁵. Faute de réponses suffisantes quant aux manquements du COC dans les années précédentes, Jean-Luc Brassard a démissionné en avril 2016 de son rôle de chef de mission pour les Jeux olympiques de 2016⁶.

En juin 2016, le comité du Patrimoine canadien choisissait d'entreprendre son étude « Les femmes et filles canadiennes dans le sport », suite à la comparution du COC devant le comité pour un compte rendu de leurs préparatifs en vue des Jeux olympiques de

¹ Soui, Marie-Michèle. Le Devoir, 14 janvier 2016. En ligne. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/460148/marcel-aubut-problematique-depuis-2008>

² CBC. 13 janvier 2016. <http://www.cbc.ca/sports/olympics/generic/coc-boss-on-marcel-aubut-scandal-we-could-have-done-more-1.3401842>

³ Drouin, Simon. La Presse Plus. 14 janvier 2016. En ligne. http://plus.lapresse.ca/screens/974965f6-2e06-4a69-b55d-7b73c531c60a%7C_0.html

⁴ CBC Sports. 13 janvier 2016. En ligne. <http://www.cbc.ca/sports/olympics/generic/coc-boss-on-marcel-aubut-scandal-we-could-have-done-more-1.3401842>

⁵ Radio-Canada. 5 février 2016. En ligne. <http://ici.radio-canada.ca/breve/44449/conditions-jean-luc-brassard>

⁶ Drouin, Simon. La Presse. 13 avril 2016. En ligne. <http://www.lapresse.ca/sports/autres-sports/olympisme/201604/13/01-4970633-demission-de-jean-luc-brassard-je-ne-pouvais-pas-faire-semblant.php>

2016 à Rio. Lors de la comparution du COC, le comité avait concentré les questions adressées au COC sur le thème des préparatifs aux Jeux olympiques de Rio 2016. La nouvelle politique de prévention et de résolution du harcèlement nouvellement adoptée par l'organisation et les résultats attendus n'ont pas fait l'objet de discussion.

Par conséquent, le Nouveau parti démocratique recommande que le COC fasse rapport au Comité du patrimoine canadien et au ministère du Patrimoine canadien des changements apportés à sa politique de prévention et de résolution du harcèlement ainsi que des résultats obtenus depuis son instauration.